

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE VIENNE BRIANCE GORRE

DELIBERATION – COMITE SYNDICAL N°CS_2025-25

Séance du 30/09/2025

Régularisation administrative et foncière suite à l'abandon des captages de Mazaubert Sud (ou Vergnolle) – Commune de Pageas et de Catinaud – Commune de Chalus

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents	Présents	Pouvoirs	Votants
120	62	2	64

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 septembre, à 18 heures 30, l'Assemblée Délibérante du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE, dûment convoquée le 17 septembre 2025, s'est réunie en session ordinaire au siège du Syndicat à AIXE SUR VIENNE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET, Président Délégué du Syndicat,

Délégués présents : MME Marie Claude CHAMINADE, MM. Jean DUCHAMBON, Jean-Pierre GRANET, Philippe LACROIX, Didier CHARPENTIER, Guillaume SARRE, Xavier ABBADIE, Pascal AUVERT, Serge CORREIA, Bruno GAUBERT, Antoine DURAND, Gaëtan GOUMLLOUX, Maurice LEBOUTET, Éric PAULHAN, Gilles ROQUES, Jean Yves DESBORDES, Pascal GAYOU, Jean Marc MOUSNIER, Jacques BERNIS, Gaston CHASSAIN, Lucien DUROUSSEAUD, Alexandre GARNIER, Bernard GLANDUS, Didier LEYRIS, Claude CASSAT, Jean-Marie MIGNOT, Karl PERIGAUD, Philippe ROUGERIE, Pascal THEILLET, Manuel VERGER, Jean-Luc LACHAUD, Hubert DOUDET, MME Séverine DUREISSEIX, MM. Frédéric LAPEYRONNIE, Vincent VENDRAMINI, Laurent BOUCHERON, Gérard CHAMINADE, Fernand LAVIGNE, Loïc GAYOT, Éric LOCHARD, Georges BEAUDOU, Jean Marie MASSY, Guy MONTET, Patrick JOUANNETAUD, Moïse BONNET, Michel SARRE, Philippe MALITE, Sébastien FISSOT, Yoann RUFFEL, Marc DITLECADET, Jean Marie MOREAU, Christian LATOUILLE, Bertrand DESBORDES, André SOURY, Jean-Claude LATHIERE, MME Agnès VARACHAUD, MM. Paul HURAUULT, Bruno DESSANE, Jean Claude DUPUY, André DUBOIS, Pierre DELHOUME, Louis GALTIER, membres du Comité Syndical.

Délégués excusés ou absents : MMES Laëtitia CALENDREAU, Chantal TARNAUD, MM. Alain FAVRAUD, Christophe USCAIN, Nicolas ANDRIEUX, MME Marie AUFAURE, MM. Stéphane FAROUT, Jean-Pierre FRUGIER, Daniel LAVALADE, Frédéric MECHIN, Alain BOURION, MMES Nathalie BUISSON, Sylvia COSTE, MM Philippe JANICOT, Alexandre PORTHEAULT, Bernard SAUVAGNAC, Guillaume RICHIGNAC, David CUETOR, Christian JULIEN, Serge DESBORDES, Jean-Luc CELERIER, MME Elodie FEIFER, MM. Denis VARENNE, Jacques BLONDY, Thierry CHIBOIS, René PARAUD, Stéphane CHEVAL, Sébastien AUBOUR, Richard CRUVEILHER, Michel BAZIN, Patrice CHAUVEL, MMES Lies SWIDERSKI, Annick BREUIL, Marie Odile MALOCHET, MM Pierre ROUX, Rick JANSEN, Guillaume ANTENOR, MMES Béatrice LOPEZ SUAREZ, Corinne LORNAC, MM. Gérard TRICONE, Sylvain CASSORE, MME Marie LINET, MM. Christian CHIROL, Bernard DEMOULINS, Bertrand JAYAT, Jacques BARRY, Franck LETOUX, Cédric GEORGES, Éric BOULESTEIX, Éric GERVEIX, MMES Elisabeth MARETHEU, Jacqueline LHOMME LEOMENT, MM Marcel BARTOUT, Didier MARCELLAUD, Eddy COIFFE, MM. Thierry DAUCHART, Simon CUILLERDIER, MME Marie-Agnès DELORT, membres du Comité Syndical.

Pouvoirs : M. Jacques BARRY à M. Sébastien FISSOT et M. Marcel BARTOUT à M. Michel SARRE.

Secrétaire de séance : M. Marc DITLECADET.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L2141-1,

Vu les parcelles référencées n°808, 810, 812, 814 et 816 section E, propriétés de la commune de CHALUS et mise à disposition au Syndicat pour exercer sa compétence,

Vu les parcelles référencées n°495, 496, 493, 742, 744, 746, 747, 750 et 751 section B, propriétés de la commune de CHALUS et mise à disposition au Syndicat pour exercer sa compétence,

Vu la Déclaration d'Utilité Publique du 06 avril 1989 établie pour les captages de Catinaud et de Mazaubert Sud,

DELIBERATION – COMITE SYNDICAL N°CS_2025-25

Séance du 30/09/2025

Régularisation administrative et foncière suite à l'abandon des captages de Mazaubert Sud (ou Vergnolle) – Commune de Pageas et de Catinaud – Commune de Chalus

Considérant que ces captages n'ont plus d'utilité pour exercer la compétence « eau potable »,

Considérant qu'il est nécessaire de lever la D.U.P. qui subsiste avec ses contraintes vis-à-vis des propriétaires environnants,

Afin de régulariser cette situation, Monsieur le Président demande au Comité Syndical :

- de demander à Monsieur le Préfet d'annuler la déclaration d'utilité publique existante sur ces points de production,
- de se prononcer sur la restitution, à la commune de Chalus, des sols et ouvrages des parcelles n°808, 810, 812, 814 et 816, section E, afférents au captage de Mazaubert sud,
- de se prononcer sur la restitution, à la commune de Chalus, des sols et ouvrages des parcelles n°495, 496, 493, 742, 744, 746, 747, 750 et 751, section B, afférents au captage de Catinaud.

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de :

Article 1 : demander à Monsieur le Préfet d'annuler la déclaration d'utilité publique existante sur ce point de production annexée à la présente décision,

Article 2 : restituer, à la commune de CHALUS, les sols et ouvrages du captage de Mazaubert sud des parcelles référencées n°808, 810, 812, 814 et 816, section E,

Article 3 : restituer, à la commune de CHALUS, les sols et ouvrages du captage de Catinaud des parcelles référencées n°495, 496, 493, 742, 744, 746, 747, 750 et 751, section B,

Article 4 : d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires.

VOTE

Pour : 64

Contre : -

Abstention : -

Ne prend pas part au vote : -

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président du Syndicat,


SYNDICAT DES EAUX
VIENNE - BRIANCE - GORRE
Maurice LEBOUTET.

Le secrétaire de séance,


SYNDICAT DES EAUX
VIENNE - BRIANCE - GORRE
Marc BITLECADET.

En application de l'ordonnance n°2021-13101 et du décret 2021-1311 du 07 octobre 2021, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa diffusion sur le site internet du Syndicat. En application des dispositions de l'article R. 421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication dématérialisée et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Dépôt électronique de la Préfecture le :

Diffusion sur le site internet du Syndicat le :

08/10/2025

Envoyé en préfecture le 08/10/2025

Reçu en préfecture le 08/10/2025

Publié le

ID : 087-200080307-20250930-CS_2025_25-DE

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE VIENNE BRIANCE GORRE

DELIBERATION – COMITE SYNDICAL N°CS_2025-26

Séance du 30/09/2025

Projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) du bassin de l'Isle

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents	Présents	Pouvoirs	Votants
120	62	2	64

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 septembre, à 18 heures 30, l'Assemblée Délibérante du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE, dûment convoquée le 17 septembre 2025, s'est réunie en session ordinaire au siège du Syndicat à AIXE SUR VIENNE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET, Président Délégué du Syndicat,

Délégués présents : MME Marie Claude CHAMINADE, MM. Jean DUCHAMBON, Jean-Pierre GRANET, Philippe LACROIX, Didier CHARPENTIER, Guillaume SARRE, Xavier ABBADIE, Pascal AUVERT, Serge CORREIA, Bruno GAUBERT, Antoine DURAND, Gaëtan GOUILLLOUX, Maurice LEBOUTET, Éric PAULHAN, Gilles ROQUES, Jean Yves DESBORDES, Pascal GAYOU, Jean Marc MOUSNIER, Jacques BERNIS, Gaston CHASSAIN, Lucien DUROUSSEAUD, Alexandre GARNIER, Bernard GLANDUS, Didier LEYRIS, Claude CASSAT, Jean-Marie MIGNOT, Karl PERIGAUD, Philippe ROUGERIE, Pascal THEILLET, Manuel VERGER, Jean-Luc LACHAUD, Hubert DOUDET, MME Séverine DUREISSEIX, MM. Frédéric LAPEYRONNIE, Vincent VENDRAMINI, Laurent BOUCHERON, Gérard CHAMINADE, Fernand LAVIGNE, Loïc GAYOT, Éric LOCHARD, Georges BEAUDOU, Jean Marie MASSY, Guy MONTET, Patrick JOUANNETAUD, Moïse BONNET, Michel SARRE, Philippe MALITE, Sébastien FISSOT, Yoann RUFFEL, Marc DITLECADET, Jean Marie MOREAU, Christian LATOUILLE, Bertrand DESBORDES, André SOURY, Jean-Claude LATHIERE, MME Agnès VARACHAUD, MM. Paul HURAUULT, Bruno DESSANE, Jean Claude DUPUY, André DUBOIS, Pierre DELHOUME, Louis GALTIER, membres du Comité Syndical.

Délégués excusés ou absents : MMES Laëtitia CALENDREAU, Chantal TARNAUD, MM. Alain FAVRAUD, Christophe USCAIN, Nicolas ANDRIEUX, MME Marie AUFAURE, MM. Stéphane FAROUT, Jean-Pierre FRUGIER, Daniel LAVALADE, Frédéric MECHIN, Alain BOURION, MMES Nathalie BUISSON, Sylvia COSTE, MM Philippe JANICOT, Alexandre PORTHEAULT, Bernard SAUVAGNAC, Guillaume RICHIGNAC, David CUETOR, Christian JULIEN, Serge DESBORDES, Jean-Luc CELERIER, MME Elodie FEIFER, MM. Denis VARENNE, Jacques BLONDY, Thierry CHIBOIS, René PARAUD, Stéphane CHEVAL, Sébastien AUBOUR, Richard CRUVEILHER, Michel BAZIN, Patrice CHAUVEL, MMES Lies SWIDERSKI, Annick BREUIL, Marie Odile MALOCHET, MM Pierre ROUX, Rick JANSEN, Guillaume ANTENOR, MMES Béatrice LOPEZ SUAREZ, Corinne LORNAC, MM. Gérard TRICONE, Sylvain CASSORE, MME Marie LINET, MM. Christian CHIROL, Bernard DEMOULINS, Bertrand JAYAT, Jacques BARRY, Franck LETOUX, Cédric GEORGES, Éric BOULESTEIX, Éric GERVEIX, MMES Elisabeth MARETHEU, Jacqueline LHOMME LEOMENT, MM Marcel BARTOUT, Didier MARCELLAUD, Eddy COIFFE, MM. Thierry DAUCHART, Simon CUILLERDIER, MME Marie-Agnès DELORT, membres du Comité Syndical.

Pouvoirs : M Jacques BARRY à M. Sébastien FISSOT et M. Marcel BARTOUT à M. Michel SARRE.

Secrétaire de séance : M. Marc DITLECADET.

Vu le rapport du Président,

Vu le Code Général des Collectivités locales,

Vu l'instruction du gouvernement du 7 mai 2019 relative au projet de territoire pour la gestion de l'eau,

Vu l'additif à l'instruction du Gouvernement du 7 mai 2019 relative au projet de territoire pour la gestion de l'eau du 17 janvier 2023,

Vu le compte rendu des réunions du comité de pilotage du projet de territoire pour la gestion de l'eau du bassin de l'Isle,

DELIBERATION – COMITE SYNDICAL N°CS_2025-26

Séance du 30/09/2025

Projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) du bassin de l'Isle

Vu les rapports, le cadre et le programme d'actions du projet de territoire pour la gestion de l'eau du bassin de l'Isle,

Considérant que l'élaboration du PTGE de l'Isle a été engagée en 2021. Elle a associé plus de 130 structures volontaires porteuses d'intérêts et de points de vue différents et toutes concernées par le territoire du bassin versant de l'Isle. Le comité de pilotage du PTGE, représentatif de tous les usages du bassin et des collectivités, co-présidé par le président d'EPIDOR, structure porteuse, et le préfet de la Dordogne, préfet coordonnateur du bassin de la Dordogne, s'est réuni sept fois entre juin 2021 et décembre 2024,

Considérant que le projet vise à répondre à la situation de déséquilibre quantitatif actuelle et future du bassin. Il s'appuie sur un diagnostic du déficit quantitatif mais aussi un diagnostic des enjeux locaux, les problèmes avérés ou potentiels face auxquels les acteurs devraient agir, au risque sinon, de laisser s'accomplir des évolutions non souhaitables dans le territoire. A la confluence avec la Dronne, à l'horizon 2050 c'est un déficit de l'ordre de 0,5 à 1,5 millions de m3 qui a été estimé en année moyenne et de 7 à 12 millions de m3 en année sèche. Les secteurs de l'amont, des côteaux karstiques et des vallées de l'Isle et de l'Auvézère sont caractérisés par des enjeux différents. Grâce à une implication croissante des acteurs au fil de la démarche, un programme d'actions concrètes a vu le jour. Il est composé de 74 actions portées par 28 maîtres d'ouvrages, qui seront mises en œuvre entre 2025 et 2029. Les actions sont réparties entre trois axes : économiser l'eau, gérer et stocker l'eau, adapter durablement le territoire au changement climatique,

Considérant que le Syndicat Vienne-Briance-Gorre a participé activement à l'élaboration du PTGE de l'Isle,

Considérant que le Syndicat Vienne-Briance-Gorre est porteur de 15 actions dans le cadre du PTGE de l'Isle :

- Pose de compteurs de sectorisation à Meuzac
- Définition d'un programme pluriannuel de renouvellement de canalisations 2025-2027 à l'aide d'outils d'aide à la décision mobilisant l'IA
- Renouvellement des canalisations fuyardes sur le territoire du SMAEP VBG
- Amélioration des rendements des réseaux en application du contrat de DSP du SMAEP VBG
- Renouvellement des canalisations avec présence de CVM sur le territoire du SMAEP VBG
- Mise en place d'une tarification progressive incitative à compter du 1er janvier 2024 sur le territoire du SMAEP VBG
- Déploiement de la télérelève sur le territoire syndical de Vienne-Briance-Gorre
- Mise à disposition de Kits d'économie d'eau aux bénéficiaires du PASS'EAU (Chèque eau) et des bailleurs sociaux sur le territoire du SMAEP VBG
- Sensibilisation à la sobriété en eau du grand public et des scolaires sur le territoire du SMAEP VBG
- Suivi des bornes monétiques sur le territoire du SMAEP VBG
- Mise à jour du Schéma directeur d'approvisionnement en eau potable avec bilan besoins/ressources sur 20 ans tenant compte du changement climatique du SMAEP VBG
- Instrumentation des captages du SMAEP VBG
- Etude de sécurisation de la ressource en eau de l'UDI Jumilhac – Les Crozes
- Plans d'action pour préserver les ressources AEP stratégiques du SMAEP VBG dont la qualité est menacée
- Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) sur le territoire du SMAEP VBG

DELIBERATION – COMITE SYNDICAL N°CS_2025-26

Séance du 30/09/2025

Projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) du bassin de l'Isle

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

Article 1 : PREND ACTE du projet de territoire pour la gestion de l'eau du bassin de l'Isle (PTGE de l'Isle), de son cadre de référence et de son programme d'actions,

Article 2 : S'ENGAGE à continuer de participer au PTGE de l'Isle,

Article 3 : DECIDE d'assurer et de poursuivre la maîtrise d'ouvrage des actions qu'il a programmées dans le PTGE de l'Isle,

Article 4 : MANDATE le Président pour effectuer toutes les démarches administratives et financières relatives à cette opération dans la limite des crédits inscrits au Budget.

VOTE

Pour : 64

Contre : -

Abstention : -

Ne prend pas part au vote : -

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président du Syndicat,

Maurice LEBOUTET.

Le secrétaire de séance,

Marc DITLECADET.

En application de l'ordonnance n°2021-13101 et du décret 2021-1311 du 07 octobre 2021, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa diffusion sur le site internet du Syndicat. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication dématérialisée et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Dépôt électronique de la Préfecture le :

Diffusion sur le site internet du Syndicat le :

08/10/2025

Envoyé en préfecture le 08/10/2025

Reçu en préfecture le 08/10/2025

Publié le

ID : 087-200080307-20250930-CS_2025_26-DE

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE VIENNE BRIANCE GORRE

DELIBERATION – COMITE SYNDICAL N°CS_2025-27

Séance du 30/09/2025

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'Eau potable 2024

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents	Présents	Pouvoirs	Votants
120	62	2	64

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 septembre, à 18 heures 30, l'Assemblée Délibérante du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE, dûment convoquée le 17 septembre 2025, s'est réunie en session ordinaire au siège du Syndicat à AIXE SUR VIENNE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET, Président Délégué du Syndicat,

Délégués présents : MME Marie Claude CHAMINADE, MM. Jean DUCHAMBON, Jean-Pierre GRANET, Philippe LACROIX, Didier CHARPENTIER, Guillaume SARRE, Xavier ABBADIE, Pascal AUVERT, Serge CORREIA, Bruno GAUBERT, Antoine DURAND, Gaëtan GOUMILLOUX, Maurice LEBOUTET, Éric PAULHAN, Gilles ROQUES, Jean Yves DESBORDES, Pascal GAYOU, Jean Marc MOUSNIER, Jacques BERNIS, Gaston CHASSAIN, Lucien DUROUSSEAUD, Alexandre GARNIER, Bernard GLANDUS, Didier LEYRIS, Claude CASSAT, Jean-Marie MIGNOT, Karl PERIGAUD, Philippe ROUGERIE, Pascal THEILLET, Manuel VERGER, Jean-Luc LACHAUD, Hubert DOUDET, MME Séverine DUREISSEIX, MM. Frédéric LAPEYRONNIE, Vincent VENDRAMINI, Laurent BOUCHERON, Gérard CHAMINADE, Fernand LAVIGNE, Loïc GAYOT, Éric LOCHARD, Georges BEAUDOU, Jean Marie MASSY, Guy MONTET, Patrick JOUANNETAUD, Moïse BONNET, Michel SARRE, Philippe MALITE, Sébastien FISSOT, Yoann RUFFEL, Marc DITLECADET, Jean Marie MOREAU, Christian LATOUILLE, Bertrand DESBORDES, André SOURY, Jean-Claude LATHIERE, MME Agnès VARACHAUD, MM. Paul HURAUULT, Bruno DESSANE, Jean Claude DUPUY, André DUBOIS, Pierre DELHOUME, Louis GALTIER, membres du Comité Syndical.

Délégués excusés ou absents : MMES Laëtitia CALENDREAU, Chantal TARNAUD, MM. Alain FAVRAUD, Christophe USCAIN, Nicolas ANDRIEUX, MME Marie AUFAURE, MM. Stéphane FAROUT, Jean-Pierre FRUGIER, Daniel LAVALADE, Frédéric MECHIN, Alain BOURION, MMES Nathalie BUISSON, Sylvia COSTE, MM Philippe JANICOT, Alexandre PORTHEAULT, Bernard SAUVAGNAC, Guillaume RICHIGNAC, David CUETOR, Christian JULIEN, Serge DESBORDES, Jean-Luc CELERIER, MME Elodie FEIFER, MM. Denis VARENNE, Jacques BLONDY, Thierry CHIBOIS, René PARAUD, Stéphane CHEVAL, Sébastien AUBOUR, Richard CRUVEILHER, Michel BAZIN, Patrice CHAUVEL, MMES Lies SWIDERSKI, Annick BREUIL, Marie Odile MALOCHET, MM Pierre ROUX, Rick JANSEN, Guillaume ANTENOR, MMES Béatrice LOPEZ SUAREZ, Corinne LORNAC, MM. Gérard TRICONE, Sylvain CASSORE, MME Marie LINET, MM. Christian CHIROL, Bernard DEMOULINS, Bertrand JAYAT, Jacques BARRY, Franck LETOUX, Cédric GEORGES, Éric BOULESTEIX, Éric GERVEIX, MMES Elisabeth MARETHEU, Jacqueline LHOMME LEOMENT, MM Marcel BARTOUT, Didier MARCELLAUD, Eddy COIFFE, MM. Thierry DAUCHART, Simon CUILLERDIER, MME Marie-Agnès DELORT, membres du Comité Syndical.

Pouvoirs : M Jacques BARRY à M. Sébastien FISSOT et M. Marcel BARTOUT à M. Michel SARRE.

Secrétaire de séance : M. Marc DITLECADET.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles D 2224-1 à D 2224-5, modifiés par Décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 (dite loi NOTRe) portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu l'avis favorable de la commission consultative du 17 septembre 2025,

Vu l'exposé du Président présentant le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de l'exercice de consommation 2024,

Considérant que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau reprend, pour l'exercice 2024:

DELIBERATION – COMITE SYNDICAL N°CS_2025-27

Séance du 30/09/2025

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'Eau potable 2024

- Des indicateurs techniques relatifs à la ressource et à la qualité du service public de l'eau
- Des indicateurs financiers (recettes de vente d'eau, autres recettes, financement des investissements)
- Les modalités de tarification de l'eau y compris un comparatif des tarifs avec ceux de l'année en cours (2025)
- Les indicateurs de performance

Le Comité Syndical à l'unanimité:

Article 1 : donne acte à Monsieur le Président de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable relatif à l'exercice de consommation 2024 du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE.

VOTE
Pour : 64
Contre : -
Abstention : -
Ne prend pas part au vote : -

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président du Syndicat,



Maurice LEBOUTET.

Le secrétaire de séance,



Marc DITLECADET.

En application de l'ordonnance n°2021-13101 et du décret 2021-1311 du 07 octobre 2021, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa diffusion sur le site internet du Syndicat. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication dématérialisée et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Dépôt électronique de la Préfecture le :

Diffusion sur le site internet du Syndicat le :

08/10/2025

Aixe sur Vienne
 Beynac
 Boisseuil
 Bosmie/Aiguille
 Burgnac
 Bussière Galant
 Chaillac sur Vienne
 Châlus
 Château Chervix
 Cognac la Forêt
 Condat sur Vienne
 Coussac Bonneval
 Feytlat
 Flavignac
 Glandon
 Glanges
 Gorre
 Isle
 Jourgnac
 La Chapelle Monbrandeix
 La Meyze
 La Porcherie
 La Roche l'Abellie
 Ladignac le Long
 Lavignac
 Le Vigen
 Les Cars
 Magnac Bourg
 Marval
 Meilhac
 Meuzac
 Oradour sur Glane
 Pagesas
 Panazol
 Pensol
 Pierre Buffière
 Rilhac Lastours
 Royères
 Saint Auvent
 Saint Blice sur Vienne
 Saint Cyr
 Sainte Marie de Vaux
 Saint Genest sur Roselle
 Saint Germain les Belles
 Saint Hilaire Bonneval
 Saint Jean Ligoure
 Saint Just le Martel
 Saint Laurent sur Gorre
 Saint Martin de Jussac
 Saint Martin le Vieux
 Saint Mathieu
 Saint Priest Ligoure
 Saint Priest sous Aixe
 Saint Victorien
 Saint Vitte sur Briance
 Saint Yrieix la Perche
 Saint Yrieix sous Aixe
 Séreilhac
 Solignac
 Verneuil sur Vienne



INNOVER AUJOURD'HUI POUR PRÉSERVER DEMAIN

L'EAU CHEZ VOUS, C'EST NOUS !

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE
 SYNDICAT MIXTE d'ALIMENTATION en EAU POTABLE

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable Exercice 2024



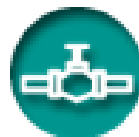
28 ouvrages de prélèvement
 28 stations de production



4 855 645 m3 produits
 985 835 m3 importés
 109 390 m3 exportés



123 ouvrages de stockage
 37 100 m3 de stockage
 5 732 090 m3 distribués



53 stations de surpression
 3 303,21 km de réseau
 54 292 branchements dont 344 neufs



243 fuites sur conduites réparées
 218 fuites sur branchements réparées



99,8% des analyses bactériologiques conformes
 98,6% des analyses physico-chimiques conformes



83,39% de rendement de réseau
 0,8 m3/km/jour d'Indice linéaire de perte



4 674 611 m3 consommés



Prix de l'eau : 2,5691 € TTC / m3
 Au 01/01/2025 pour une facture de 120 m3

Envoyé en préfecture le 08/10/2025
 Reçu en préfecture le 08/10/2025
 Publié le
 ID : 087-200080307-20250930-CS_2025_27-DE

1	Caractérisation technique du service.....	1
1.A.	Présentation du territoire desservi.....	1
1.B.	Mode d'exploitation du service.....	1
1.C.	Conventions d'échanges d'eau	1
1.D.	Nombre d'habitants desservis	2
1.E.	Nombre d'abonnés D 101.0	2
1.F.	Origine des eaux brutes, les ressources	4
1.G.	Ouvrages de traitement	5
1.H.	Eaux traitées et distribuées	6
1.I.	Le réseau de distribution	10
2	Tarification et recettes	12
2.A.	Modalités de tarification de l'eau	12
2.B.	Factures 120 m3	15
2.C.	Prix en €/m ³ par commune.....	16
2.D.	Recettes des années N et N-1 et variations en % pour la collectivité et le délégataire	16
3	Indicateurs de performance	17
3.A.	Qualité de l'eau P101.1 et 102.1	17
3.B.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau P 108.3.....	17
3.C.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux P103.2B	18
3.D.	Rendement du réseau de distribution P 104.3	18
3.E.	Indice linéaire des volumes non comptés P 105.3	19
3.F.	Indice linéaire de pertes en réseau P 106.3	19
3.G.	Indice linéaire de consommation P110.3	19
3.H.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable P 107.2.....	20
3.I.	Indicateurs contractuels	20
4	Financement des investissements	22
4.A.	Montants financiers des investissements	22
4.B.	Etat de la dette au 31/12.....	22
4.C.	Amortissements.....	23
4.D.	Travaux engagés au cours de l'exercice	23
4.E.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service	25
5	Actions de solidarité et de coopération décentralisée de l'eau	25
5.A.	Abandons de créances ou versements à un fonds de solidarité P109.0.....	25
5.B.	Partenariats FSL, CA, La Poste	25
5.C.	Actions de coopération décentralisée de l'Eau	25
6	Indicateurs pour les collectivités disposant d'une CCSPL.....	26
6.A.	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées P151.1	26
6.B.	Délai maximal d'ouverture des branchements D151.0 et P152.1	26
6.C.	Taux de réclamation P155.1	26
6.D.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente P154.0	26
7	Notes des agences de l'eau	27

1 Caractérisation technique du service

1.A. Présentation du territoire desservi

Le Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE (VBG) est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.), à Vocation Unique (S.I.V.U.), non doté d'une fiscalité propre.

Issu de la fusion des syndicats VIENNE BRIANCE (S.I.V.U.) et VIENNE GORRE (S.I.V.O.M.), il a été créé par arrêté préfectoral du 24/01/1979. Au 31/12/2024, il couvre une superficie de près 1 555 km² sur 59 communes et un bassin de population de 104 816 habitants.

Composition : Au 31/12/2024, il est composé de :

36 communes : Bussière Galant – Les Cars – Châlus – La Chapelle Montbrandeix-Cognac la Forêt – Coussac Bonneval – Flavignac – Glandon – Glanges – Gorre – Lagnac le Long – La Meyze – La Roche l'abeille – Lavignac – La Porcherie – Magnac-Bourg – Marval – Meilhac – Meuzac – Pageas – Pensol – Pierre Buffière – Rilhac Lastours – Royères – Saint Auvent – Saint Cyr – Saint Genest sur Roselle – Saint Germain les Belles – Saint Hilaire Bonneval – Saint Jean Ligoure – Saint Laurent sur Gorre – Saint Mathieu – Saint Priest Ligoure – Saint Vitte sur Briance – Sainte Marie de Vaux – Saint Yrieix la Perche.

2 communautés de communes : la **Communauté de communes du Val de Vienne** (9/9 communes : St Priest sous Aix, Aix sur Vienne, Bosmie l'Aiguille, Burgnac, Beynac, Saint Martin le Vieux, Saint Yrieix sous Aix, Jourgnac et Sereilhac),

la **Communauté de communes Porte Océane du Limousin** (5/13 communes : Chaillac sur Vienne – Oradour sur Glane – Saint Brice sur Vienne – Saint Martin de Jussac et Saint Victournien)

1 communauté urbaine : la **Communauté Urbaine Limoges Métropole** (9/20 communes : Boisseuil – Condat-sur-Vienne – Feytiat – Isle – Panazol – Saint-Just-le-Martel – Solignac – Verneuil-sur-Vienne – Le Vigen)

Missions : Production, transfert et distribution de l'eau potable

CCPSL (Commission Consultative Paritaire des Services Publics Locaux) : Créée le 14/05/2014 (Délibération n°40/2014)

Schéma de distribution : fixé le 06/12/2016 (Délibération n°32/2016)

Règlement de service : modifié le 14/03/2017 (Délibération n° 02/2017)



1.B. Mode d'exploitation du service

Type de contrat : Délégation de Service Public (DSP) **Avenants** :

Société délégataire : SE3R (Service des Eaux des 3 Rivières), société dédiée du Groupe SAUR

Date d'effet du contrat : 01/01/2017

Date d'échéance du contrat : 31/12/2028

N°	Date	Objet
1	14/03/2017	Substitution SE3R/SAUR
2	07/03/2018	Extension périmètre adhésions Lagnac le Long, Sereilhac, la Porcherie, La Meyze
3	12/03/2019	Extension périmètre adhésions Glanges, Saint Germain les Belles et Saint Vitte sur Briance
4	24/02/2020	Extension périmètre adhésions Marval, Pensol, la Chapelle Montbrandeix
5	29/09/2020	Renouvellement anticipé compte de renouvellement pour contribution au financement travaux station de Solignac et Prise d'eau
6	15/02/2022	Extension périmètre adhésion St Mathieu et révision des objectifs de rendement
7	30/11/2022	Exploitation nouveaux ouvrages (bâche Feytiat) et versement annuel d'une redevance
8	04/04/2023	Extension périmètre adhésions Magnac Bourg et Meuzac – Etude d'harmonisation tarifaire
9	05/12/2023	Instauration de la tarification incitative et de la redevance forfaitaire
10	02/12/2024	Sortie du renouvellement parc compteurs du contrat dans la cadre du déploiement de la télérelève

1.C. Conventions d'échanges d'eau

Conventions	Importations	Exportations
Commune de CHÂTEAU CHERVIX	x	x
Commune de CIEUX	x	x
Commune de JUMILHAC LE GRAND		x
Porte Océane du Limousin	x	x
Syndicat Vienne Combade		x
Commune de VICQ SUR BREUIL	x	x
Commune du CHATENET EN DOGNON	x	
Communauté de communes Briance Combade		x
SIAEP de l'AUEZERE	x	x
SIAEP de VAYRES TARDOIRE	x	x
SIAEP des ALLOIS	x	x
SIAEP NEXON	x	x
Syndicat des Eaux de la Dordogne (SMDE24)		x
SYTEPOL	x	x

Autres conventions :

- Communauté Urbaine Limoges Métropole : Exploitation des installations communes Pas de la Mule
- Commune de Saint Genest sur Roselle : Mise à disposition de la voie d'accès au réservoir des Bouiges

Envoyé en préfecture le 08/10/2025

Reçu en préfecture le 08/10/2025

Publié le

ID : 087-200080307-20250930-CS_2025_27-DE

1.D. Nombre d’habitants desservis

104 816 habitants desservis au 01/01/2025 soit 27,67 % de la population départementale (Source INSEE au 31/12/2024)

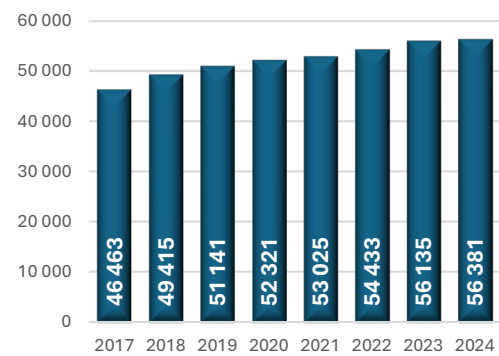
Communes	Habts	Communes	Habts	Communes	Habts	Communes	Habts
Aixe-sur-Vienne	5 940	Gorre	394	Oradour-sur-Glane	2 551	Saint-Just-le-Martel	2 709
Beynac	780	Isle	8 020	Pageas	645	Saint-Laurent-sur-Gorre	1 403
Boisseuil	3 060	Journac	1 127	Panazol	11 392	Saint-Martin-de-Jussac	576
Bosmie-l'Aiguille	2 654	La Chapelle-Montbrandeix	268	Pensol	180	Saint-Martin-le-Vieux	889
Burnnac	876	La Meyze	861	Pierre-Buffière	1 167	Saint-Mathieu	1 084
Bussière-Galant	1 298	La Porcherie	528	Rilhac-Lastours	386	Saint-Priest-Ligoure	701
Chaillac-sur-Vienne	1 281	La Roche-l'Abeille	608	Royères	950	Saint-Priest-sous-Aixe	1 789
Châlus	1 700	Ladignac-le-Long	1 172	Saint-Auvent	984	Saint-Victurnien	1 792
Cognac-la-Forêt	1 207	Lavignac	166	Saint-Brice-sur-Vienne	1 682	Saint-Vitte-sur-Briançe	328
Condat-sur-Vienne	5 277	Le Vigen	2 336	Saint-Cyr	685	Saint-Yrieix-la-Perche	7 209
Coussac-Bonneval	1 296	Les Cars	628	Sainte-Marie-de-Vaux	208	Saint-Yrieix-sous-Aixe	443
Feytiat	6 242	Magnac-Bourg	1 134	Saint-Genest-sur-Roselle	544	Séreilhac	2 065
Flavignac	1 071	Marval	487	Saint-Germain-les-Belles	1 163	Solignac	1 585
Glandon	819	Meilhac	539	Saint-Hilaire-Bonneval	1 022	Verneuil-sur-Vienne	5 156
Glanges	521	Meuzac	744	Saint-Jean-Ligoure	494		

1.E. Nombre d’abonnés D 101.0

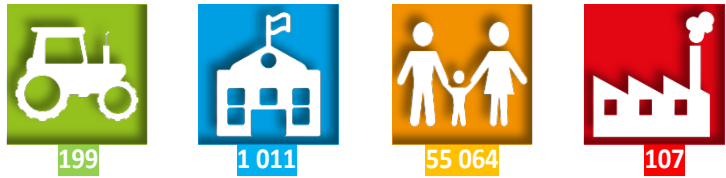
Nom de la commune	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Agr	Comm	Dom	Coef	Indus	Evo N/N-1
Aixe-sur-Vienne	3 171	3 163	3 164	3 191	3 238	3 262	3 307	3 297	0	44	2907	338	8	-0,30%
Beynac	298	304	312	316	321	328	330	331	3	5	323	0	0	0,30%
Boisseuil	1 329	1 337	1 343	1 357	1 384	1 415	1 448	1 486	0	18	1452	12	4	2,62%
Bosmie-l'Aiguille	1 205	1 204	1 223	1 220	1 257	1 283	1 294	1 295	1	15	1277	0	2	0,08%
Burnnac	381	382	395	399	410	411	412	409	0	10	399	0	0	-0,73%
Bussière-Galant	893	893	903	902	906	915	922	923	2	23	897	1	0	0,11%
Chaillac-sur-Vienne	590	594	593	600	604	616	619	622	2	14	603	0	3	0,48%
Châlus	1 133	1 132	1 140	1 141	1 145	1 142	1 143	1 160	4	32	1085	35	4	1,49%
Cognac-la-Forêt	735	733	738	738	740	743	752	757	2	13	738	4	0	0,66%
Condat-sur-Vienne	2 338	2 384	2 418	2 454	2 484	2 543	2 567	2 585	3	26	2413	137	6	0,70%
Coussac-Bonneval	834	841	843	851	851	845	851	852	0	20	826	6	0	0,12%
Feytiat	3 072	3 086	3 151	3 216	3 301	3 366	3 419	3 436	4	58	3232	126	16	0,50%
Flavignac	601	609	605	615	628	631	633	624	2	20	601	1	0	-1,42%
Glandon	420	427	435	439	444	460	467	482	3	12	463	0	4	3,21%
Glanges			301	300	304	305	309	311	8	10	293	0	0	0,65%
Gorre	242	243	242	244	246	248	245	245	0	10	235	0	0	0,00%
Isle	3 590	3 619	3 661	3 670	3 706	3 744	3 771	3 788	0	38	3135	612	3	0,45%
Journac	480	487	488	491	492	504	510	509	0	8	501	0	0	-0,20%
La Chapelle Montbrandeix				168	166	169	171	171	1	5	165	0	0	0,00%
La Meyze		557	562	565	570	575	577	579	16	12	551	0	0	0,35%
La Porcherie		438	428	428	430	434	434	433	6	12	415	0	0	-0,23%
La Roche-l'Abeille	342	344	344	343	347	351	350	347	4	9	334	0	0	-0,86%
Ladignac le Long		680	693	688	723	724	721	728	6	21	700	1	0	0,97%
Lavignac	97	97	100	100	96	98	102	102	1	5	96	0	0	0,00%
Le Vigen	1 087	1 103	1 111	1 111	1 125	1 143	1 146	1 154	4	11	1133	1	5	0,70%
Les Cars	349	349	347	349	355	359	357	361	0	15	332	12	2	1,12%
Magnac-Bourg							675	671	8	20	643	0	0	-0,59%
Marval				482	485	490	489	485	0	9	476	0	0	-0,82%
Meilhac	241	242	243	248	250	252	255	258	4	6	248	0	0	1,18%
Meuzac							556	524	2	14	504	0	4	-5,76%
Oradour-sur-Glane	1 297	1 306	1 328	1 330	1 361	1 407	1 420	1 439	1	29	1378	29	2	1,34%
Pageas	328	329	330	331	333	332	334	337	3	8	326	0	0	0,90%
Panazol	4 906	4 955	5 016	5 115	5 163	5 201	5 295	5 337	5	44	4952	330	6	0,79%
Pensol			133	136	136	135	136	136	4	4	128	0	0	0,00%
Pierre-Buffière	671	675	676	677	687	677	687	684	0	17	625	40	2	-0,44%
Rilhac-Lastours	257	256	256	261	259	272	272	265	0	9	255	0	1	-2,57%
Royères	471	475	475	485	493	497	503	503	3	11	489	0	0	0,00%
Saint-Auvent	626	618	629	629	638	645	646	646	8	9	629	0	0	0,00%
Saint-Brice-sur-Vienne	683	684	686	686	693	698	710	716	1	9	705	0	1	0,85%
Saint-Cyr	422	426	425	421	426	422	421	420	2	14	404	0	0	-0,24%
Sainte-Marie-de-Vaux	119	120	119	126	129	132	131	129	0	2	126	1	0	-1,53%
Saint-Genest-sur-Roselle	258	264	268	274	276	279	277	277	2	12	263	0	0	0,00%
Saint-Germain-les-Belles			729	724	738	741	746	761	1	23	707	26	4	2,01%
Saint-Hilaire-Bonneval	433	440	447	450	457	483	491	495	5	10	479	0	1	0,81%
Saint-Jean-Ligoure	249	254	258	265	271	277	276	271	5	11	255	0	0	-1,81%
Saint-Just-le-Martel	1 111	1 131	1 152	1 168	1 180	1 197	1 215	1 224	1	26	1194	1	2	0,74%
Saint-Laurent-sur-Gorre	852	856	857	865	870	871	874	879	4	26	845	0	4	0,57%
Saint-Martin-de-Jussac	285	285	290	290	290	290	293	296	0	5	290	0	1	1,02%
Saint-Martin-le-Vieux	432	436	438	439	440	443	445	447	1	9	431	6	0	0,45%
Saint-Mathieu						871	877	900	13	33	843	11	0	2,62%
Saint-Priest-Ligoure	377	383	387	389	393	393	392	392	6	11	373	2	0	0,00%
Saint-Priest-sous-Aixe	853	864	872	872	887	892	891	888	4	10	874	0	0	-0,34%
Saint-Victurnien	915	934	936	934	946	941	956	962	3	14	928	15	2	0,63%
Saint-Vitte-sur-Briançe			204	206	206	206	206	205	2	6	197	0	0	-0,49%
Saint-Yrieix-la-Perche	4 325	4 347	4 388	4 372	4 437	4 450	4 458	4 489	16	71	4085	304	13	0,70%

Saint-Yrieix-sous-Aixe	234	241	249	252	256	255	254	258	0	7	250	0	1	1,57%
Séreilhac		940	955	968	983	994	1 008	1 007	18	13	976	0	0	-0,10%
Solignac	766	767	774	778	787	786	784	783	1	23	722	37	0	-0,13%
Verneuil-sur-Vienne	2 165	2 181	2 214	2 229	2 256	2 260	2 274	2 280	4	30	2240	0	6	0,26%
Mialet				26	26	27	27	26	0	0	26	0	0	-3,70%
Nexon				3	3	3	4	4	0	0	4	0	0	0,00%
TOTAL	46 463	49 415	51 141	52 321	53 025	54 433	56 135	56 381	199	1 011	52 976	2 088	107	0,44%

Evolution du nombre d'abonnés



56 381 abonnés dont :



Les consommateurs de + de 6 000 m³

On note baisse de 17,8% des consommateurs de + de 6000 m3 entre 2023 et 2024 (soit -66 000 m³).
A noter : la baisse de consommation de 47 % de la Laiterie des Fayes (- 43 000 m³) qui a quitté le territoire syndical en 2024.

Commune	Client	2023	2024	Evolution
Aixe-sur-Vienne	Commune	6 430 m³		
Boisseuil	Synd. Copro. Centre commercial	7 683 m³	6 101 m³	-20,59%
Bosmie-l'Aiguille	PAPETERIE LACAUX FRERES	15 945 m³	38 882 m³	143,85%
Châlus	Commune		8 431 m³	
	EHPAD RESIDENCE LE NID	7 892 m³	7 051 m³	-10,66%
Feytiat	COMPAGNIE MADRANGE SASU	99 569 m³	98 934 m³	-0,64%
	Agglo	7 166 m³		
Isle	Commune	7 049 m³		
	LAITERIES DES FAYES	91 998 m³	48 736 m³	-47,02%
	CH Esquirol	15 103 m³		
Ladignac le Long	GAEC Maris	7 788 m³	7 486 m³	-3,88%
Oradour sur Glane	Etx Bernardaud	6 619 m³		
Panazol	SDC le Chataignier	6 362 m³		
Saint-Auvent	DAKANA SERVICES	10 505 m³	20 077 m³	91,12%
	COLLEGE AGRICOLE		6 468 m³	
	DEANE ROY		10 693 m³	
	HOPITAL	12 950 m³	12 198 m³	-5,81%
	LAREDY	14 092 m³	12 960 m³	-8,03%
	LYCEE DARNET ST YRIEIX LA PERCHE	6 754 m³	7 520 m³	11,34%
	SMC VILLA SPORTS		11 476 m³	
	ST DECO JUS	7 070 m³		
	STE LIMDOR	16 778 m³		
Verneuil-sur-Vienne	LYCEE AGRICOLE DES VASEIX	8 492 m³	9 556 m³	12,53%
	Agglo	10 036 m³		
	MAISON REPOS	6 656 m³		
Total		372 937 m³	306 569 m³	-17,80%

Nombre d'habitants par abonné, linéaire de réseau en ml par abonné

Commune	Abo/km	ml/abo
Aixe-sur-Vienne	34,3	29,1
Beynac	17,1	58,4
Boisseuil	25,3	39,6
Bosmie-l'Aiguille	34,1	29,4
Burnnac	14,9	67,0
Bussière-Galant	10,5	95,1
Chaillac-sur-Vienne	19,6	50,9
Châlus	16,0	62,4
Cognac-la-Forêt	13,4	74,6
Condat-sur-Vienne	38,0	26,3
Coussac-Bonneval	10,0	100,3
Feytiat	32,3	31,0
Flavignac	10,9	91,9
Glandon	12,3	81,5
Glanges	7,1	141,1
Gorre	7,9	126,5
Isle	37,0	27,0
Journac	19,9	50,2
La Chapelle Montbrandeix	7,3	137,0
La Meyze	11,4	87,7

Commune	Abo/km	ml/abo
La Porcherie	8,7	114,8
La Roche-l'Abeille	5,9	169,2
Ladignac le long	9,8	102,2
Lavignac	8,4	118,9
Le Vigen	14,0	71,6
Les Cars	11,4	88,0
Magnac-Bourg	21,3	46,9
Marval	8,0	125,4
Meilhac	10,2	97,9
Meuzac	8,0	124,6
Oradour-sur-Glane	21,9	45,6
Pageas	7,8	127,4
Panazol	48,4	20,7
Pensol	5,8	173,1
Pierre-Buffière	39,9	25,1
Rilhac-Lastours	8,8	113,6
Royères	14,3	69,9
Saint-Auvent	11,5	87,3
Saint-Brice-sur-Vienne	22,4	44,6
Saint-Cyr	10,0	100,3

Commune	Abo/km	ml/abo
Sainte-Marie-de-Vaux	20,8	48,0
Saint-Genest-sur-Roselle	8,0	124,3
Saint-Germain-les-Belles	10,5	95,3
Saint-Hilaire-Bonneval	10,2	97,8
Saint-Jean-Ligoure	5,0	200,8
Saint-Just-le-Martel	17,1	58,4
Saint-Laurent-sur-Gorre	11,9	84,3
Saint-Martin-de-Jussac	14,8	67,5
Saint-Martin-le-Vieux	12,9	77,4
Saint-Mathieu	12,8	78,1
Saint-Priest-Ligoure	6,9	145,8
Saint-Priest-sous-Aixe	17,4	57,5
Saint-Victurnien	18,2	54,8
Saint-Vitte-sur-Briance	6,0	166,3
Saint-Yrieix-la-Perche	18,1	55,3
Saint-Yrieix-sous-Aixe	14,6	68,5
Séreilhac	12,7	78,5
Solignac	16,1	62,1
Verneuil-sur-Vienne	21,8	46,0

Moyenne territoire syndical : 1,86 habitant par abonné (comme en 2023).

Pour l'ensemble du réseau syndical (3 303 km), la moyenne est de 57,7 ml de réseau par abonné.

Envoyé en préfecture le 08/10/2025

Reçu en préfecture le 08/10/2025

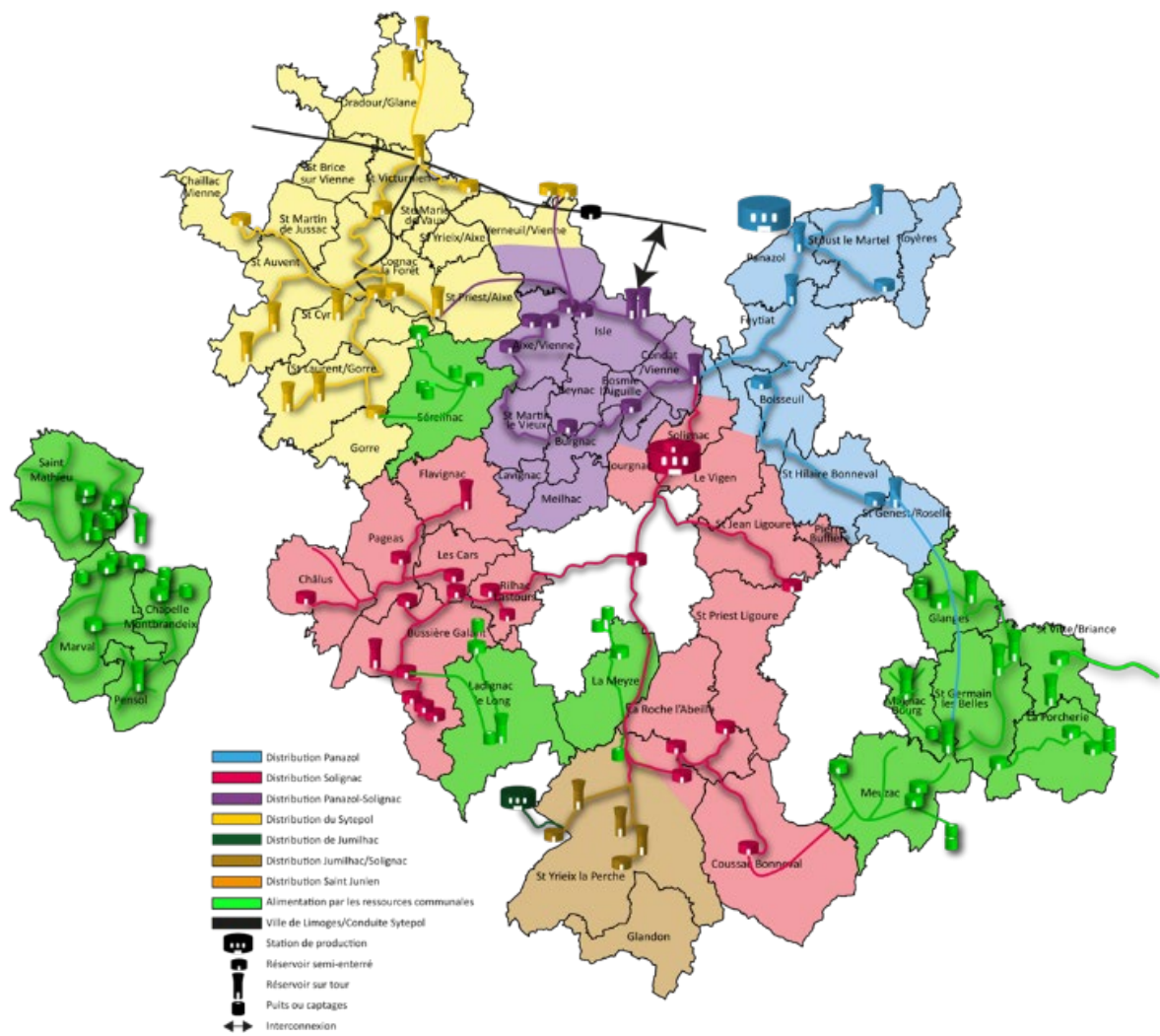
Publié le

ID : 087-200080307-20250930-CS_2025_27-DE

1.F. Origine des eaux brutes, les ressources

Commune	Prise d'eaux localisation / Nature	DUP	RAD 2023	RAD 2024	Volume journalier moyen	Evo 2024/2023
JUMILHAC LE GRAND	Le Chalard - Pontroy (affluent de l'Isle)	31/07/1972	328 857 m³	328 798 m³	901 m³	-0,02%
LA CHAPELLE MONTBRANDEIX	Puits de Lafarge		11 233 m³	15 069 m³	41 m³	34,15%
LA CHAPELLE MONTBRANDEIX	Puits de Lartige 2		25 224 m³	18 099 m³	50 m³	-28,25%
LA CHAPELLE MONTBRANDEIX	Puits de Lartige 1		8 997 m³	8 395 m³	23 m³	-6,69%
LA CROISILLE SUR BRIANCE	Station de neutralisation Mont Gargan (Bois Barrat et Barnagaud)		69 721 m³	76 890 m³	211 m³	10,28%
LA PORCHERIE	Neutralisation de la Vallée des Vergnes		49 296 m³	44 979 m³	123 m³	-8,76%
LADIGNAC LE LONG	Neutralisation des Roches Blanches	30/12/1968	23 922 m³	53 419 m³	146 m³	123,30%
MAGNAC BOURG	Station de Champ la Vigne		71 774 m³	77 590 m³	213 m³	8,10%
MARVAL	Puits de l'Argent		26 317 m³	17 022 m³	47 m³	-35,32%
MARVAL	Station neutralisation LARMAT Milhaguet		19 766 m³	26 888 m³	74 m³	36,03%
MEUZAC	Station du Chatenet		39 214 m³	37 519 m³	103 m³	-4,32%
MEUZAC	Station de la Croix de L'Arrêt		31 857 m³	28 931 m³	79 m³	-9,18%
PANAZOL	De Lanaud - Vienne	20/07/2006	2 939 858 m³	2 891 235 m³	7 921 m³	-1,65%
Séreilhac	Seychas Exhaure puits de Seychas	06/02/1996	67 112 m³	87 884 m³	241 m³	30,95%
Séreilhac	Seychas Arrivée forage de Moncocu	10/06/2003	46 242 m³	32 316 m³	89 m³	-30,12%
Séreilhac	Neutralisation des Gobelets Eaux brutes	01/11/2003	10 570 m³	12 458 m³	34 m³	17,86%
SOLIGNAC	Le Vigen - Briance	22/11/1990	1 141 359 m³	1 222 856 m³	3 350 m³	7,14%
Total			4 911 319 m³	4 980 348 m³		1,41%

Les volumes prélevés sont en hausse de **1,41%** entre 2023 et 2024.



Envoyé en préfecture le 08/10/2025

Reçu en préfecture le 08/10/2025

Publié le

ID : 087-200080307-20250930-CS_2025_27-DE

1.G. Ouvrages de traitement

PANAZOL			SOLIGNAC			JUMILHAC LE GRAND		
								
Construction	années 60 - rénoverée en 2016		1991 - rénovation en 2025			1972		
Prise d'eaux	en rivière VIENNE Lieu-dit "De Lanaud" PANAZOL		en rivière BRIANCE Lieu-dit "Pont du Vigen" LE VIGEN			en ruisseau LE PONTROY Lieu-dit "Les Crozes" JUMILHAC LE GRAND		
Capacité nominale	600m3/h		250m3/h			75m3/h		
Désinfection	Chlore - Air ozoné		Chlore - Air ozoné			Chlore gazeux		
Conso énergétique	2023	2024	2023	2024		2023	2024	
	2 436 180	2 391 552	1 252 959	1 303 273		289 780	321 252	
Conso réactifs	2023	2024	2023	2024		2023	2024	
Acide chlorhydrique	530 kg	22 kg						
Anhydride carbonique	167 655 kg	172 145 kg	64 758 kg	75 090 kg		44 727 kg	26 400 kg	
Charbon actif en poudre	10 930 kg	11 354 kg	7 850 kg	7 027 kg				
Chaux éteinte	177 110 kg	166 660 kg	45 960 kg	49 840 kg		20 870 kg	21 600 kg	
Chaux vive	57 692 kg	48 190 kg						
Chlore	2 842 kg	3 332 kg	1 519 kg	1 372 kg		392 kg	441 kg	
Chlorure ferrique	236 954 kg	276 470 kg						
Permanganate de potassium	550 kg	200 kg						
Poly cation liq ou émuls	200 kg	100 kg						
Poly cation poudre	1 425 kg	1 600 kg	85 kg	189 kg				
Sel d'alumine pré-polym liquide	12 550 kg	8 530 kg	115 205 kg	65 840 kg		19 200 kg	22 360 kg	
Soude	71 875 kg	75 885 kg	27 856 kg	52 275 kg				
Production	2023	2024	2023	2024		2023	2024	
Janvier	254 172 m³	263 186 m³	90 696 m³	91 161 m³		30 797 m³	32 412 m³	
Février	244 332 m³	248 332 m³	93 030 m³	85 804 m³		25 786 m³	29 494 m³	
Mars	214 731 m³	235 245 m³	84 721 m³	74 285 m³		17 212 m³	26 541 m³	
Avril	240 328 m³	316 728 m³	88 722 m³	82 295 m³		19 489 m³	31 856 m³	
Mai	229 498 m³	171 796 m³	85 689 m³	74 825 m³		19 807 m³	22 210 m³	
Juin	239 882 m³	233 397 m³	86 658 m³	78 712 m³		23 498 m³	25 474 m³	
Juillet	257 310 m³	249 589 m³	98 980 m³	94 019 m³		21 369 m³	27 221 m³	
Août	262 418 m³	241 623 m³	87 206 m³	103 254 m³		28 959 m³	29 781 m³	
Septembre	278 003 m³	228 861 m³	78 193 m³	110 060 m³		31 553 m³	30 219 m³	
Octobre	227 866 m³	213 300 m³	86 804 m³	75 913 m³		32 684 m³	26 977 m³	
Novembre	242 793 m³	215 000 m³	81 960 m³	89 233 m³		32 541 m³	18 996 m³	
Décembre	188 297 m³	189 952 m³	76 938 m³	71 717 m³		22 352 m³	19 019 m³	
Total Production	2 879 630 m³	2 807 009 m³	1 039 597 m³	1 031 278 m³		306 047 m³	320 200 m³	
Ecart production 2024-2023	-2,52%		-0,80%			4,62%		
Pointe mensuelle 2024	316 728 m³ - Avril		110 060 m³ - Septembre			32 412 m³ - Janvier		
Pointes Hebdo exhaures	04/04/2024 au 10/04/2024		26/07/2024 au 01/08/2024			31/07/2024 au 06/08/2024		
	64 378 m³		24 873 m³			9 440 m³		
			27/07/2024 au 02/08/2024 - 94 593 m³					
Pointes Hebdo reprises	04/04/2024 au 10/04/2024		26/07/2024 au 01/08/2024			31/07/2024 au 06/08/2024		
	62 565 m³		23 198 m³			8 346 m³		
			27/07/2024 au 02/08/2024 - 89 246 m³					
Pointes journ. exhaures	31/07/2024 - 13 477 m³		26/07/2024 - 5 082 m³			05/09/2024 - 1 684 m³		
			15/02/2024 - 19 414 m³					
Pointes journ. reprises	31/07/2024 - 13 585 m³		08/07/2024 - 4 412 m³			05/09/2024 - 1 575 m³		
			15/02/2024 - 16 941 m³					
Prélèvement ressources en eau	2023	2024	2023	2024		2023	2024	
Eaux brutes	2 939 858 m³	2 891 235 m³	1 141 359 m³	1 222 856 m³		328 857 m³	328 798 m³	
Besoins usine	-27 758 m³	-26 465 m³	-2 824 m³	-3 384 m³		-7 495 m³	-7 253 m³	
Eau traitée	2 907 388 m³	2 833 474 m³	1 042 421 m³	1 034 662 m³		313 542 m³	327 723 m³	
Eau produite	2 879 630 m³	2 807 009 m³	1 039 597 m³	1 031 278 m³		306 047 m³	320 200 m³	
Rendement hydraulique	0,98	0,97	0,91	0,84		0,93	0,97	

Nota : Les pointes sur Solignac s’expliquent par les essais de la nouvelle filière

Envoyé en préfecture le 08/10/2025
Reçu en préfecture le 08/10/2025
Publié le
ID : 087-200080307-20250930-CS_2025_27-DE

1.H. Eaux traitées et distribuées

A – Volumes produits

Communes	Volumes produits par station	2023	2024	Volume journalier moyen	Evolution 2024/2023
PANAZOL	Station de Lanaud	2 852 072 m³	2 780 544 m³	7 618	-2,51%
SOLIGNAC	Station de Solignac Bourg	1 034 773 m³	1 027 894 m³	2 816	-0,66%
JUMILHAC LE GRAND	Station des Crozes	298 552 m³	312 677 m³	857	4,73%
ORADOUR SUR GLANE	Puits Mailerie et chez Gaudy	21 771 m³	30 551 m³	84	40,33%
LA PORCHERIE	Station Vallée des Vergnes	49 402 m³	45 081 m³	124	-8,75%
SEREILHAC	Station neutralisation Gobelets	125 267 m³	132 441 m³	363	5,73%
LADIGNAC LE LONG	Station des Roches Blanches	21 663 m³	50 925 m³	140	135,08%
LA MEYZE	Station de Puy la Roche	20 684 m³	13 561 m³	37	-34,44%
LA MEYZE	Station des Planches	6 516 m³	13 275 m³	36	103,73%
SAINT GERMAIN LES BELLES	Station de Chassaing (La Grillère)	52 764 m³	34 563 m³	95	-34,50%
LA CROISILLE SUR BRIANCE	Station du Mont Gargan (Barnagaud/Bois Barrat)	69 437 m³	76 630 m³	210	10,36%
GLANGES	Station du Monteil (Villemonteix/Brugassou)	30 943 m³	24 909 m³	68	-19,50%
LA CHAPELLE MONTBRANDEIX	Station de neutralisation de Lartige	46 099 m³	42 483 m³	116	-7,84%
MARVAL	Station de Larmat	36 412 m³	32 943 m³	90	-9,53%
SAINT VICTURNIEN	Station des Terres de la Chapelle Blanche	39 801 m³	6 496 m³	18	-83,68%
SAINT MATHIEU	Station du Pêcher	31 086 m³	53 824 m³	147	73,15%
SAINT MATHIEU	Puymoroux	27 658 m³	6 405 m³	18	-76,84%
SAINT MATHIEU	Station de Coulerède	26 975 m³	15 184 m³	42	-43,71%
MEUZAC	Station du Chatenet	36 827 m³	37 221 m³	102	1,07%
MEUZAC	Station de la Croix	35 623 m³	31 136 m³	85	-12,60%
MAGNAC BOURG	Station de Champ la Vigne	74 081 m³	73 819 m³	202	-0,35%
Total		4 938 406 m³	4 842 562 m³	13 267	-1,94%

Les volumes produits ont baissé de 1,94% entre 2023 et 2024.

B – Volumes importés

Les volumes achetés en gros ont augmenté de 4,45% entre 2023 et 2024.
SE3R a dépassé le forfait annuel de 900 000 m3 avec le SYTEPOL en 2024.
Les volumes échangés avec la CC POL (imports et exports) ne sont pas facturés.

Volumes annuels par origine d'importation en m³

Désignation origine	2023	2024	Ecart N/N-1	% total impor
S.I.A.E.P DES ALLOIS	2 400 m³	1 702 m³	-29,08%	0,24%
SIAEP Auvezère (Meuzac)	11 551 m³	4 847 m³	-58,04%	1,17%
CHATEAU-CHERVIX	1 347 m³	1 143 m³	-15,14%	0,14%
CHATENET	25 m³	0 m³	-100,00%	0,00%
LIMOGES	2 443 m³	4 396 m³	79,94%	0,25%
S.I.A.E.P DE NEXON	4 945 m³	4 392 m³	-11,18%	0,50%
CC Porte Océane Limousin	31 709 m³	22 176 m³	-30,06%	3,21%
SYTEPOL	891 246 m³	949 163 m³	6,50%	90,08%
VICQ QUR BREUIL	658 m³	682 m³	3,65%	0,07%
Vayres Tardoire	892 m³	844 m³	-5,38%	0,09%
Total	947 216 m³	989 345 m³	4,45%	100,00%

	Nbre Pts impor		Importations Evolution mensuelle 2023/2024												
			Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
SIAEP Les Allois	6	2023	145	179	182	239	250	231	250	161	328	145	166	124	2 400
		2024	166	157	124	113	152	128	136	148	165	123	150	140	1 702
SIAEP Auvezère	3	2023	1 081	1 142	1 155	916	1 803	1 417	468	759	753	725	852	480	11 551
		2024	545	439	439	331	324	361	268	408	357	376	496	503	4 847
Château Chervix	3	2023	112	92	324	100	107	92	121	86	89	64	70	90	1 347
		2024	94	81	94	51	114	164	88	99	110	80	117	51	1 143
Chatenet en Dognon	1	2023	6	0	0	0	0	0	19	0	0	0	0	0	25
		2024	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
LIMOGES	3	2023	125	128	64	64	131	826	155	181	209	72	131	357	2 443
		2024	222	883	402	513	143	232	324	332	342	323	372	308	4 396
Nexon	1	2023	459	382	454	358	518	376	526	448	373	382	325	344	4 945
		2024	409	339	451	315	488	351	382	346	393	295	384	239	4 392
CC Porte Océane	4	2023	595	1 226	4 132	302	248	1 441	6 472	3 235	4 002	3 218	2 548	4 290	31 709
		2024	3 915	3 376	3 149	3 903	2 381	3 305	1 113	196	163	231	220	224	22 176
Sytepol	4	2023	83 289	81 574	64 754	73 463	72 125	80 375	82 202	77 295	65 928	70 015	67 697	72 529	891 246
		2024	80 849	79 936	71 468	82 214	70 150	74 089	87 410	95 279	84 180	82 080	80 853	60 655	949 163
Vicq sur Breuilh	1	2023	44	73	38	38	38	61	69	54	87	56	45	55	658
		2024	48	51	37	35	78	40	51	66	78	62	64	72	682
Vayres Tardoire	1	2023	97	47	60	75	63	75	107	82	125	53	75	33	892
		2024	48	67	57	84	58	53	52	138	86	69	73	59	844
Total 2023			85 953	84 843	71 163	75 555	75 283	84 894	90 389	82 301	71 894	74 730	71 909	78 302	947 216
Total 2024			86 296	85 329	76 221	87 559	73 888	78 723	89 824	97 012	85 874	83 639	82 729	62 251	989 345

C – Volumes exportés

Volumes annuels par destination d’exportation en m³
Les volumes vendus en gros sont en baisse de **4,78%** entre 2023 et 2024.
Une correction a été faite sur les volumes exportés en 2023, vers Briance Combade par rapport au RAD 2023 (6 756 m³ au lieu de 8 150 m³).

Désignation destination	2023	2024	Ecart N/N-1	% total impor
AUVEZERE	894 m³	501 m³	-43,96%	0,46%
BRIANCE COMBADE	6 756 m³	7 651 m³	13,25%	6,97%
CHATEAU-CHERVIX	385 m³	552 m³	43,38%	0,50%
CIEUX	8 561 m³	16 406 m³	91,64%	14,94%
JAUERDAD	3 558 m³	4 392 m³	23,44%	4,00%
JUMILHAC	297 m³	408 m³	37,37%	0,37%
LIMOGES	1 134 m³	1 156 m³	1,94%	1,05%
NEXON	4 980 m³	6 684 m³	34,22%	6,09%
ST HILAIRE		14 m³		0,01%
ST JUNIEN	33 264 m³	32 654 m³	-1,83%	29,74%
SMDE 24	18 491 m³	15 026 m³	-18,74%	13,69%
SYTEPOL (La Barre/VEYRAC)	25 680 m³	22 845 m³	-11,04%	20,81%
VAYRES TARDOIRE	4 985 m³	1 051 m³	-78,92%	0,96%
Vicq sur Breuilh	6 314 m³	452 m³	-92,84%	0,41%
Total	115 299 m³	109 792 m³	-4,78%	100,00%

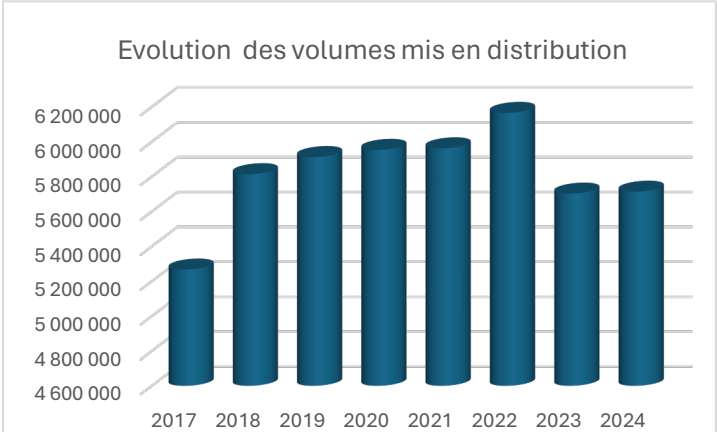
	points expor		Exportations Evolution mensuelle 2023/2024												
			Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Auvezère	1	2023	27	84	59	209	59	108	58	58	97	52	33	50	894
		2024	55	34	44	31	47	22	29	28	52	17	32	110	501
Briance Combade	1	2023	766	667	590	612	485	419	445	463	503	526	588	692	6 756
		2024	727	725	661	626	574	535	636	649	621	684	620	593	7 651
Château Chervix	1	2023	23	45	76	29	28	14	28	19	21	26	38	38	385
		2024	62	16	0	0	0	0	0	0	0	0	406	68	552
Cieux	1	2023	588	525	472	428	281	543	999	755	1 266	987	895	822	8 561
		2024	863	1 084	1 303	1 245	655	854	956	1 551	1 226	4 138	997	1 534	16 406
Javerdat	1	2023	209	154	159	127	262	233	186	197	144	197	757	933	3 558
		2024	849	989	877	201	128	150	161	159	219	294	162	203	4 392
Jumilhac le Grand	1	2023	2	1	2	272	2	2	2	3	3	2	3	3	297
		2024	375	2	2	2	27	0	0	0	0	0	0	0	408
Limoges	2	2023	118	93	91	105	119	76	85	89	91	104	94	69	1 134
		2024	129	98	68	102	107	59	107	98	116	82	132	58	1 156
Nexon	4	2023	444	498	550	243	383	384	399	438	386	298	287	670	4 980
		2024	252	417	351	168	360	208	252	286	348	243	2 028	1 771	6 684
Saint Hilaire	1	2023													
		2024			0	0	0	0	0	0	0	0	0	14	14
Saint Junien	1	2023	3 223	2 816	2 519	3 260	2 568	2 857	3 022	2 642	3 578	1 811	2 012	2 956	33 264
		2024	3 021	2 799	2 773	3 660	2 097	2 911	3 234	2 144	2 956	2 249	2 532	2 278	32 654
SMDE 24	10	2023	1 316	1 377	1 188	1 339	1 470	1 431	1 371	1 754	1 588	1 379	3 218	1 060	18 491
		2024	1 564	1 250	1 224	1 267	1 586	946	1 375	1 436	1 231	1 000	1 311	836	15 026
Sytepol	1	2023	2 426	2 760	2 031	2 073	2 001	2 082	2 154	1 994	1 861	2 105	1 823	2 370	25 680
		2024	1 699	1 957	1 819	2 420	1 332	1 851	1 994	2 020	2 115	1 843	1 979	1 816	22 845
Vayres Tardoire	4	2023	91	328	155	56	79	60	88	93	102	3 840	48	45	4 985
		2024	128	96	82	71	91	64	90	98	114	120	59	38	1 051
Vicq sur Breuilh	3	2023	16	1 542	349	963	0	3	377	534	1 094	1 145	291	0	6 314
		2024	0	0	0	0	0	188	0	46	56	64	60	38	452
Total 2023			9 249	10 890	8 241	9 716	7 737	8 212	9 214	9 039	10 734	12 472	10 087	9 708	115 299
Total 2024			9 724	9 467	9 204	9 793	7 004	7 788	8 834	8 515	9 054	10 734	10 318	9 357	109 792

Les volumes exportés ont baissé de 4.78% en 2024. Il est à noter que les volumes exportés vers SYTEPOL sont à déduire du forfait annuel de 900 000 m³. De fait, **le forfait annuel SYTEPOL de 900 000 m³ a été dépassé en 2024. On note un dépassement de 26 318 m³ au bilan 2024.**

D – Les Volumes mis en distribution

	2023	2024	Evolution N/N-1
Janvier	506 718 m³	531 491 m³	4,89%
Février	496 534 m³	495 993 m³	-0,11%
Mars	428 246 m³	455 695 m³	6,41%
Avril	470 642 m³	571 385 m³	21,41%
Mai	457 514 m³	389 419 m³	-14,88%
Juin	481 257 m³	461 049 m³	-4,20%
Juillet	521 697 m³	510 377 m³	-2,17%
Août	473 043 m³	527 086 m³	11,42%
Septembre	518 622 m³	505 129 m³	-2,60%
Octobre	474 036 m³	440 169 m³	-7,14%
Novembre	470 988 m³	445 550 m³	-5,40%
Décembre	402 930 m³	380 116 m³	-5,66%
Total	5 702 227 m³	5 713 459 m³	0,20%

Les volumes mis en distribution sont **en hausse de 0,20% en 2024.**



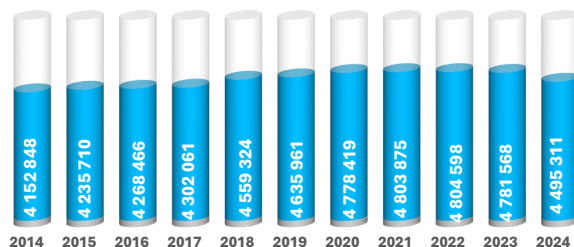
E – Volumes facturés

Volumes facturés en 2024 : 4 495 311 m³

Ils sont en baisse de 5,99% par rapport à 2023

Répartition de la consommation d'eau en 2024 hors VEG :

Consommation des particuliers (y compris HLM)	4 141 481 m ³
Consommation des compteurs communaux	113 367 m ³
Consommation des industriels	240 463 m ³



La période de relève des compteurs a été de 351 jours en 2024. Elle était de 369 jours en 2023. Sur une période de 365 jours, la baisse en 2024 n'est que de 1,17 % par rapport à 2023.

Evolution des volumes facturés par commune

Nom de la commune	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Ecart N/N-1
Aixe-sur-Vienne	263 086 m ³	267 010 m ³	264 217 m ³	261 786 m ³	287 153 m ³	265 830 m ³	266 747 m ³	225 730 m ³	-15,38%
Beynac	27 043 m ³	27 330 m ³	29 868 m ³	30 581 m ³	29 524 m ³	29 941 m ³	29 338 m ³	31 045 m ³	5,82%
Boisseuil	135 842 m ³	140 216 m ³	138 729 m ³	141 750 m ³	151 796 m ³	142 785 m ³	145 446 m ³	138 390 m ³	-4,85%
Bosmie-l'Aiguille	110 310 m ³	110 121 m ³	112 324 m ³	117 124 m ³	115 161 m ³	115 999 m ³	112 518 m ³	134 391 m ³	19,44%
Burgnac	33 180 m ³	31 444 m ³	32 461 m ³	35 731 m ³	33 028 m ³	35 634 m ³	33 255 m ³	32 817 m ³	-1,32%
Bussière-Galant	54 049 m ³	58 230 m ³	51 030 m ³	56 222 m ³	54 528 m ³	59 886 m ³	52 517 m ³	57 514 m ³	9,52%
Chaillac-sur-Vienne	45 321 m ³	44 118 m ³	47 708 m ³	47 638 m ³	40 174 m ³	52 464 m ³	42 786 m ³	40 788 m ³	-4,67%
Châlus	85 183 m ³	89 340 m ³	90 496 m ³	87 293 m ³	83 088 m ³	87 505 m ³	87 321 m ³	84 130 m ³	-3,65%
Cognac-la-Forêt	49 461 m ³	51 913 m ³	51 902 m ³	54 851 m ³	53 510 m ³	57 775 m ³	57 173 m ³	41 230 m ³	-27,89%
Condat-sur-Vienne	210 090 m ³	218 466 m ³	219 586 m ³	220 892 m ³	233 000 m ³	219 996 m ³	212 400 m ³	220 661 m ³	3,89%
Coussac-Bonneval	51 902 m ³	52 819 m ³	54 654 m ³	50 571 m ³	50 875 m ³	48 396 m ³	51 861 m ³	48 996 m ³	-5,52%
Feytiat	434 041 m ³	468 998 m ³	455 964 m ³	442 668 m ³	421 432 m ³	405 900 m ³	396 290 m ³	389 384 m ³	-1,74%
Flavignac	56 279 m ³	51 199 m ³	57 172 m ³	53 193 m ³	53 518 m ³	51 090 m ³	50 690 m ³	46 323 m ³	-8,62%
Glandon	39 198 m ³	36 282 m ³	38 674 m ³	39 654 m ³	37 929 m ³	41 225 m ³	44 340 m ³	37 498 m ³	-15,43%
Glanges			28 642 m ³	32 615 m ³	29 985 m ³	28 550 m ³	30 490 m ³	28 232 m ³	-7,41%
Gorre	16 560 m ³	17 360 m ³	18 819 m ³	19 036 m ³	17 793 m ³	17 859 m ³	16 793 m ³	14 935 m ³	-11,06%
Isle	439 106 m ³	424 323 m ³	420 188 m ³	405 743 m ³	434 900 m ³	402 096 m ³	402 846 m ³	349 469 m ³	-13,25%
Journac	42 520 m ³	40 625 m ³	42 163 m ³	45 688 m ³	44 600 m ³	42 642 m ³	43 002 m ³	41 255 m ³	-4,06%
La Chapelle Montbrandeix				14 786 m ³	11 861 m ³	10 096 m ³	12 831 m ³	13 392 m ³	4,37%
La Meyze		43 111 m ³	43 808 m ³	42 208 m ³	44 651 m ³	48 782 m ³	39 354 m ³	36 379 m ³	-7,56%
La Porcherie		40 102 m ³	30 188 m ³	30 092 m ³	32 697 m ³	32 753 m ³	29 286 m ³	27 633 m ³	-5,64%
La Roche-l'Abeille	27 911 m ³	29 383 m ³	27 429 m ³	25 870 m ³	24 317 m ³	24 089 m ³	28 377 m ³	22 562 m ³	-20,49%
Ladignac le Long		58 927 m ³	53 934 m ³	56 496 m ³	64 192 m ³	56 261 m ³	65 504 m ³	61 539 m ³	-6,05%
Lavignac	10 280 m ³	9 383 m ³	9 142 m ³	8 597 m ³	9 277 m ³	7 587 m ³	8 381 m ³	7 662 m ³	-8,58%
Le Vigen	108 670 m ³	106 529 m ³	107 824 m ³	117 633 m ³	113 968 m ³	115 857 m ³	110 537 m ³	104 388 m ³	-5,56%
Les Cars	32 328 m ³	28 768 m ³	32 269 m ³	36 122 m ³	33 383 m ³	32 158 m ³	28 896 m ³	26 284 m ³	-9,04%
Magnac Bourg							53 786 m ³	45 829 m ³	-14,79%
Marval				31 251 m ³	29 974 m ³	28 961 m ³	31 821 m ³	27 593 m ³	-13,29%
Meilhac	27 256 m ³	27 443 m ³	23 802 m ³	23 844 m ³	24 497 m ³	23 985 m ³	23 990 m ³	21 661 m ³	-9,71%
Meuzac							47 668 m ³	40 041 m ³	-16,00%
Miallet				3 270 m ³	2 988 m ³	2 630 m ³	2 777 m ³	2 255 m ³	-18,80%
Nexon	223 m ³	198 m ³	203 m ³	206 m ³	138 m ³	108 m ³	191 m ³	164 m ³	-14,14%
Oradour-sur-Glane	111 010 m ³	114 778 m ³	114 490 m ³	116 690 m ³	111 999 m ³	113 113 m ³	117 503 m ³	113 604 m ³	-3,32%
Pageas	32 212 m ³	24 922 m ³	26 097 m ³	29 108 m ³	26 476 m ³	25 304 m ³	27 166 m ³	26 649 m ³	-1,90%
Panazol	432 913 m ³	422 739 m ³	429 794 m ³	416 883 m ³	448 287 m ³	444 124 m ³	415 753 m ³	420 973 m ³	1,26%
Pensol				10 870 m ³	8 981 m ³	9 678 m ³	9 720 m ³	9 651 m ³	-0,71%
Pierre-Buffière	50 616 m ³	51 727 m ³	51 295 m ³	52 249 m ³	57 174 m ³	45 833 m ³	54 363 m ³	44 821 m ³	-17,55%
Rilhac-Lastours	18 869 m ³	18 567 m ³	19 292 m ³	19 098 m ³	21 413 m ³	18 137 m ³	19 923 m ³	18 861 m ³	-5,33%
Royères	42 822 m ³	46 008 m ³	43 365 m ³	45 006 m ³	49 967 m ³	48 260 m ³	43 358 m ³	44 464 m ³	2,55%
Saint-Auvent	60 328 m ³	53 168 m ³	55 610 m ³	56 455 m ³	61 021 m ³	58 880 m ³	55 983 m ³	63 587 m ³	13,58%
Saint-Brice-sur-Vienne	48 882 m ³	50 944 m ³	50 642 m ³	56 697 m ³	49 087 m ³	56 682 m ³	49 165 m ³	46 234 m ³	-5,96%
Saint-Cyr	26 950 m ³	26 295 m ³	25 211 m ³	26 144 m ³	25 812 m ³	23 559 m ³	23 468 m ³	22 067 m ³	-5,97%
Sainte-Marie-de-Vaux	11 128 m ³	8 771 m ³	8 901 m ³	8 735 m ³	8 066 m ³	9 700 m ³	9 844 m ³	7 484 m ³	-23,97%
Saint-Genest-sur-Roselle	21 628 m ³	22 855 m ³	24 527 m ³	24 078 m ³	21 571 m ³	24 253 m ³	21 628 m ³	21 308 m ³	-1,48%
Saint-Germain-les-Belles			57 876 m ³	66 470 m ³	68 244 m ³	57 937 m ³	66 739 m ³	59 122 m ³	-11,41%
Saint-Hilaire-Bonneval	40 491 m ³	40 728 m ³	40 939 m ³	41 492 m ³	41 546 m ³	42 907 m ³	41 955 m ³	42 104 m ³	0,36%
Saint-Jean-Ligoure	29 406 m ³	28 296 m ³	30 754 m ³	27 911 m ³	29 424 m ³	27 318 m ³	31 113 m ³	27 467 m ³	-11,72%
Saint-Just-le-Martel	109 592 m ³	111 841 m ³	110 826 m ³	118 923 m ³	122 691 m ³	112 285 m ³	128 813 m ³	103 969 m ³	-19,29%
Saint-Laurent-sur-Gorre	68 910 m ³	67 869 m ³	68 043 m ³	67 439 m ³	69 728 m ³	69 252 m ³	63 340 m ³	56 121 m ³	-11,40%
Saint-Martin-de-Jussac	21 498 m ³	21 200 m ³	21 045 m ³	25 584 m ³	23 909 m ³	19 830 m ³	20 266 m ³	21 283 m ³	5,02%
Saint-Martin-le-Vieux	37 577 m ³	36 370 m ³	36 588 m ³	36 803 m ³	38 223 m ³	36 574 m ³	35 489 m ³	32 654 m ³	-7,99%
Saint-Mathieu						73 646 m ³	63 551 m ³	62 277 m ³	-2,00%
Saint-Priest-Ligoure	27 552 m ³	28 208 m ³	28 610 m ³	28 534 m ³	29 950 m ³	27 416 m ³	28 301 m ³	24 744 m ³	-12,57%
Saint-Priest-sous-Aixe	68 697 m ³	71 374 m ³	69 146 m ³	68 286 m ³	75 285 m ³	66 698 m ³	69 606 m ³	54 718 m ³	-21,39%
Saint-Victurnien	75 284 m ³	79 868 m ³	82 001 m ³	73 936 m ³	74 241 m ³	75 527 m ³	69 570 m ³	65 161 m ³	-6,34%
Saint-Vitte-sur-Brianç			16 240 m ³	16 093 m ³	15 565 m ³	16 041 m ³	18 665 m ³	15 139 m ³	-18,89%
Saint-Yrieix-la-Perche	359 345 m ³	371 099 m ³	375 134 m ³	389 809 m ³	378 313 m ³	402 328 m ³	366 858 m ³	333 193 m ³	-9,18%
Saint-Yrieix-sous-Aixe	17 780 m ³	17 646 m ³	18 672 m ³	17 178 m ³	17 668 m ³	19 051 m ³	16 469 m ³	16 162 m ³	-1,86%
Séreilhac		80 801 m ³	79 911 m ³	94 570 m ³	100 378 m ³	89 024 m ³	80 725 m ³	98 599 m ³	22,14%
Solignac	65 906 m ³	62 485 m ³	61 479 m ³	64 175 m ³	63 941 m ³	63 916 m ³	60 962 m ³	63 294 m ³	3,83%
Verneuil-sur-Vienne	222 826 m ³	227 127 m ³	206 277 m ³	245 792 m ³	200 978 m ³	238 485 m ³	212 060 m ³	179 431 m ³	-15,39%
Total	4 302 061 m³	4 559 324 m³	4 635 961 m³	4 778 419 m³	4 803 875 m³	4 804 598 m³	4 781 568 m³	4 495 311 m³	-5,99%

Envoyé en préfecture le 08/10/2025

Reçu en préfecture le 08/10/2025

Publié le

ID : 087-200080307-20250930-CS_2025_27-DE

Les volumes facturés ont baissé de **5,99%** entre 2023 et 2024 (sur les périodes respectives de relève de chaque année). La période de relève a été plus courte en 2024. Sur une période de 365 jours, la baisse extrapolée en 2024 n'est que de **1,17 %** par rapport à 2023
Depuis 2017, sur une base de 365 jours, les volumes facturés extrapolés ont augmenté de 8,95%, soit une augmentation moyenne annuelle de 1,23%.

Spectre de la consommation

HORS VEG					AVEC VEG				
TRANCHES DE CONSOMMATION	Nbre Brchts hors coef	% Branchements	VOL. RELEVES (M3)	% VOLUMES	TRANCHES DE CONSOMMATION	Nbre Brchts hors coef	% Branchements	VOL. RELEVES (M3)	% VOLUMES
≤ 0 m3	4 707	8,67%	-22 561	-0,50%	≤ 0 m3	4 708	8,67%	-22 561	-0,5%
1 à 5 m3	2 048	3,77%	5 478	0,12%	1 à 5 m3	2 048	3,77%	5 478	0,1%
6 à 10 m3	1 536	2,83%	12 353	0,27%	6 à 10 m3	1 536	2,83%	12 353	0,3%
11 à 25 m3	5 321	9,80%	98 013	2,18%	11 à 25 m3	5 322	9,80%	98 027	2,2%
26 à 50 m3	11 251	20,72%	429 634	9,56%	26 à 50 m3	11 251	20,71%	429 634	9,4%
51 à 75 m3	10 333	19,03%	647 730	14,41%	51 à 75 m3	10 333	19,02%	647 730	14,2%
76 à 100 m3	7 595	13,99%	662 706	14,74%	76 à 100 m3	7 595	13,98%	662 706	14,6%
101 à 120 m3	3 990	7,35%	438 866	9,76%	101 à 120 m3	3 991	7,35%	438 978	9,6%
121 à 500 m3	6 981	12,86%	1 157 254	25,74%	121 à 500 m3	6 986	12,86%	1 161 498	25,5%
501 à 1000 m3	284	0,52%	196 625	4,37%	501 à 1000 m3	288	0,53%	199 132	4,4%
1001 à 2000 m3	148	0,27%	210 217	4,68%	1001 à 2000 m3	151	0,28%	215 739	4,7%
2001 à 5000 m3	73	0,13%	221 840	4,93%	2001 à 5000 m3	77	0,14%	230 833	5,1%
5001 à 6000 m3	4	0,01%	21 913	0,49%	5001 à 6000 m3	6	0,01%	29 372	0,6%
Plus de 6000 m3	21	0,04%	415 243	9,24%	Plus de 6000 m3	24	0,04%	442 261	9,7%
TOTAL TRANCHES	54 292	100%	4 495 311	100%	TOTAL TRANCHES	54 316	100%	4 551 180	100%

Tranches de consommation de 26 à 500 m³ hors et y compris Vente en Gros
La tranche la plus consommatrice (de 26 à 500 m³) représente 74,21 % du total des volumes (hors VEG) en 2024 contre 75,58 % en 2023.

F – Autres volumes fournis

a - Volumes de consommation sans comptage V8

Les volumes pour les essais des poteaux d'incendie ont été estimés à 10 451 m3 en 2024

Besoins de service	Nbre de m³	Méthode d'estimation	
Essai poteaux	10 451	Evaluer avec le SDIS le nombre d'essais par an * la durée * 60 m³ / heure	
Total	10 451		Volume sans comptage

A noter : les prises d'eau sur les poteaux incendie, comptabilisées jusqu'en 2022, ne le sont plus depuis 2023 (mise en place de bornes monétiques).

b - Volumes de service V9

Volumes de service : purges, lavage réservoirs Volumes entretien des hydrants « incendie » Volumes pour travaux

Besoins de service	Nbre de m³	Méthode d'estimation	
Nettoyage des réservoirs	8 341 m³	Si volume du réservoir inférieur à 400 m³, 10% du volume ; si volume du réservoir supérieur ou égal à 400 m³, 120 m³ + 10% du volume restant	Volumes de service
Pompes surpresseurs	10 260 m³	Nombres de pompes * Débit à estimer : 90 m3 par pompe par an	
Analyseurs	18 600 m³	Nombre d'analyseurs * Débit à estimer : 600 m3 par analyseur par an	
Désinfection après travaux	1 500 m³	8 volumes de canalisation posée (soit 1 volume de vidange, 3 pour le rinçage avant désinfection, 1 pour la désinfection et 3 pour le rinçage après désinfection)	
Purges	33 240 m³	Volume purgé noté dans le rapport de l'agent ou 6 m3/h pendant 5 h	
Purges automatiques	4 059 m³	Purges automatiques	
Autres	1 000 m³	Raccordement Plantadis travaux Solignac	
Total	77 000 m³		

Le total des volumes de service et des volumes non comptés, a augmenté de 2,17 % en 2024 alors qu'il avait baissé de 29,9 % entre 2022 et 2023.

Les volumes de service et les volumes non comptés, représentent 1,53% des volumes mis en distribution en 2024 soit le même niveau qu'en 2023.

G – Volume consommé autorisé (sur 365 jours)

Il est égal à :

	V7	Consommations comptabilisées (365 jours)	4 674 611 m³
+	V8	Consommation sans comptage estimée	10 451 m³
+	V9	Volume de service	77 000 m³
=	V6	Volume consommé autorisé (365 jours)	4 762 062 m³

Envoyé en préfecture le 08/10/2025
Reçu en préfecture le 08/10/2025
Publié le
ID : 087-200080307-20250930-CS_2025_27-DE

1.I. Le réseau de distribution

A – Les Ouvrages

Type équipement	Nombre
Stations de prélèvement	28
Stations de production	28
Stations de surpression	53
Ouvrages de stockage	122
Volume total de stockage	37 100

B – Les équipements de réseau

Type équipement	Nombre
Accélérateur	6
Boite à boues	42
Bouche de lavage	41
Chasse automatique	1
Clapet	14
Compteur sur réseau	469
Défense incendie	358
Manchon	440
Noeud simple	11 009
Plaque d'extrémité	162
Prise en charge	9 615
Puisard	1
Régulateur / Réducteur	239
Té	1 856
Vanne / Robinet	12 720
Ventouse	1 718
Vidange / Purge	6 801

C – Linéaire hors branchement

Synthèse :

- 3 303 208 ml de réseau au 31/12/2024 dont **77,70 % en PVC** et **19,60 % en Fonte**.
- 12 km** de réseau renouvelé en 2024

Evolution du linéaire de conduites sur la période 2017-2024 :

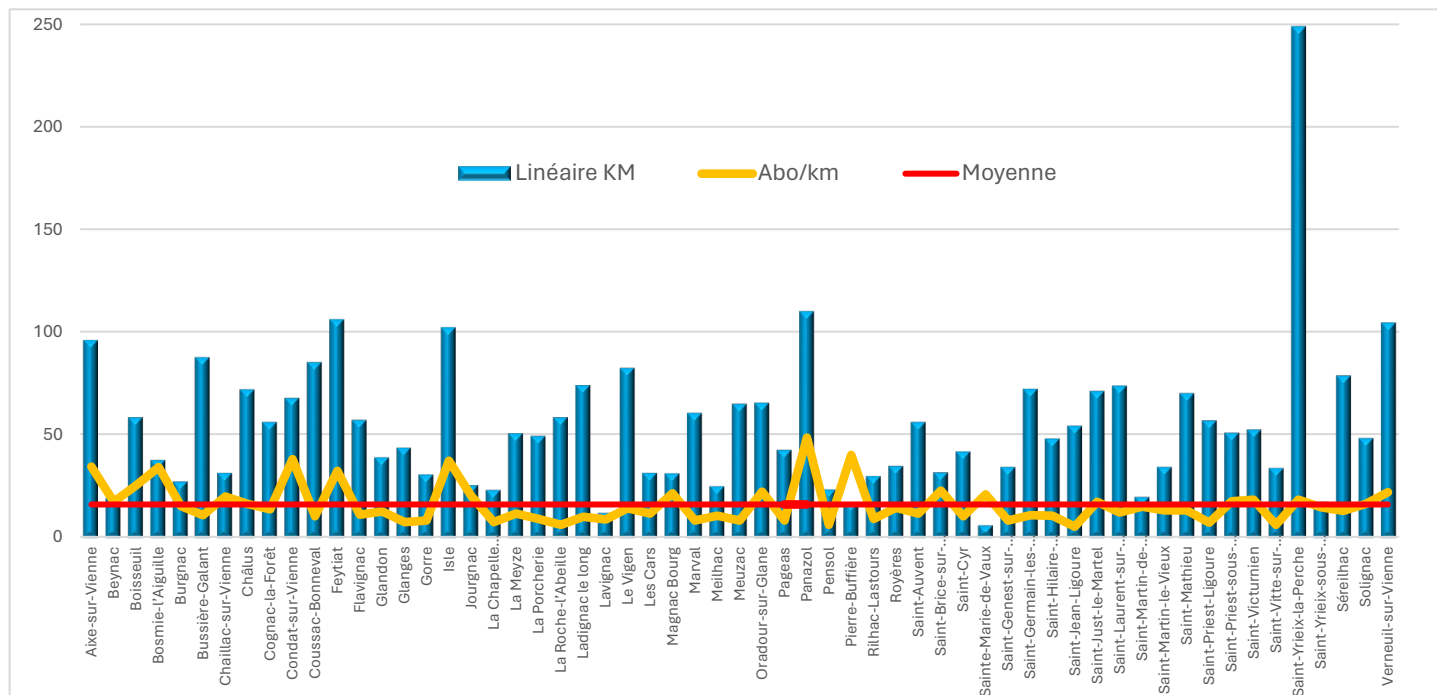
Réseau	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evo 2024/2023
Linéaire en km	2 557,79	2 817,21	2 981,33	3 095,63	3 105,32	3 222,42	3 288,50	3 303,21	0,45%
Evolution annuelle en km	9,97	259,42	164,12	114,3	9,69	117,1	66,08	14,71	-77,74%
Evolution en %	0,39%	10,14%	5,83%	3,83%	0,31%	3,77%	2,05%	0,45%	
Impact nouvelles communes en km		254,46	153,3	102,36	0	70,318	95,576	0	
Evolution N/N-1 à périmètre constant en km	9,97	4,96	10,82	11,94	9,69	46,78	-29,45	14,71	

Détail du linéaire par Ø et par matériau

	Linéaire 2024		Long/mat.	%
	Diamètre (mm)	Longueur (ml)		
Acier	40	425,07	17 808,02	0,54%
	50	449,04		
	60	5 856,97		
	65	76,50		
	80	1 424,22		
	100	449,13		
	125	3 519,98		
	150	2 300,79		
	175	1 042,34		
Fonte	200	2 263,98	647 480,14	19,60%
	32	3,54		
	40	3 884,50		
	50	2 041,17		
	60	108 001,54		
	63	361,44		
	70	180,30		
	75	147,31		
	80	59 237,71		
	90	982,56		
	100	92 905,33		
	110	9 588,58		
	125	61 949,98		
	140	2 944,51		
	150	132 312,44		
	160	8 411,75		
	175	2 391,37		
	200	63 488,42		
	250	35 531,04		
	300	25 560,26		
	350	2 571,12		
	400	28 010,85		
	450	4 149,60		
Inconnu	Inconnu	2 824,82	29 429,28	0,89%
	32	425,20		
	40	258,34		
	50	89,50		
	63	2 835,74		
	75	1 006,15		
	80	1,28		
	90	651,14		
	100	10,79		
	110	3,03		
	140	87,42		
	160	6,47		
	Inconnu	24 054,22		

Matériau	Linéaire 2024		Long/mat.	%
	Diamètre (mm)	Longueur (ml)		
Polyéthylène	25	1 896,47	40 757,02	1,23%
	32	8 688,88		
	40	11 708,41		
	50	10 116,22		
	60	252,83		
	63	1 992,73		
	75	753,42		
	90	1 805,25		
	100	6,60		
	110	444,63		
	125	16,33		
	140	1 287,13		
	160	374,53		
	200	12,28		
	Inconnu	1 401,31		
Pvc	20	371,97	2 566 653,73	77,70%
	25	11 539,69		
	32	23 909,38		
	40	105 252,47		
	50	188 261,25		
	60	492,75		
	63	1 170 984,03		
	65	872,63		
	75	282 894,74		
	80	1 142,53		
	90	257 037,73		
	100	2 300,60		
	110	238 338,30		
	125	70 282,42		
	140	81 472,27		
	150	12,85		
	160	97 048,51		
	200	19 500,32		
	225	8 238,96		
	Inconnu	6 700,33		
Drain	90	349,03	1 053,19	0,03%
	Inconnu	704,16		
Inox	50	16,51	27,47	0,00%
	80	10,96		
Total		3 303 208,85		100,00%

Envoyé en préfecture le 08/10/2025
Reçu en préfecture le 08/10/2025
Publié le
ID : 087-200080307-20250930-CS_2025_27-DE



D – Les Branchements et compteurs

a – Les branchements

	Nbre de brchts (sans coeff)	Nbre de brchts (avec coeff)	Dont brchts neufs
2014	42 719	44 824	305
2015	43 360	45 472	421
2016	43 565	45 685	408
2017	44 351	46 466	482
2018	47 329	49 418	456
2019	49 028	51 141	477
2020	50 217	52 324	439
2021	50 930	53 028	567
2022	52 387	54 432	601
2023	54 085	56 136	538
2024	54 292	56 381	344
Variation N/N-1 Nbre	207	245	-194
Variation N/N-1 %	0,38%	0,44%	-36,06%

Le nombre de branchements neufs a baissé en 2024 de 36 % par rapport à 2023 (soit 194 branchements neufs en moins).

b – Les compteurs

	Ø							Total
Age	<=15mm	20mm	25mm	30mm	40mm	50mm	>50mm	
1	3 066	0	0	0	0	0	0	3 066
2	2 793	1	0	3	4	0	4	2 805
3	4 915	5	0	1	2	0	4	4 927
4	2 945	19	0	14	4	0	7	2 989
5	1 974	17	0	5	3	1	10	2 010
6	1 727	27	0	3	4	0	2	1 763
7	1 655	49	0	34	28	0	2	1 768
8	936	1	0	5	5	3	2	952
9	4 729	64	0	0	1	1	10	4 805
10	5 279	71	0	14	5	0	2	5 371
11	4 630	27	0	11	2	0	1	4 671
12	2 230	1	1	2	4	0	1	2 239
13	5 656	14	0	8	2	0	7	5 687
14	1 682	24	0	17	7	0	8	1 738
15	1 812	13	0	15	18	1	7	1 866
16	3 101	16	0	19	20	4	7	3 167
17	1 251	12	0	12	9	0	5	1 289
18	1 066	16	0	22	7	1	4	1 116
19	640	10	0	6	3	0	3	662
20	444	21	0	12	11	4	1	493
21	26	0	0	7	5	0	4	42
22	50	1	0	2	3	0	3	59
>22	756	4	0	22	31	6	13	832
Total	53 363	413	1	234	178	2	107	54 317

3 407 compteurs ont été renouvelés en 2024 contre 4 342 en 2023, 2 435 en 2022, 2 348 en 2021, 1 359 en 2020, 1 340 en 2019 et 903 en 2018.

Au 31/12/2024, il reste 7 660 compteurs de plus de 15 ans, soit 14,1 % du total (contre 7 548 en 2023, 8 443 à fin 2022, 5 307 à fin 2021, 4 112 à fin 2020 et 1 429 à fin 2019).

Contractuellement, SE3R se doit de renouveler tous les compteurs d'âge > 15 ans quand ces derniers sont accessibles.

L'avenant N°10 signé en 2024 avec effet au 01/01/2025, prévoit la mise en place de la télérelève des compteurs à partir du 01/09/2025. SE3R a compensé financièrement le renouvellement des compteurs dépassant l'âge de 15 ans d'ici la fin du contrat (2028) dans le cadre de cet avenant.

Entre fin 2023 et fin 2024, l'âge moyen du parc compteurs est passé de 9,67 à **9,48 ans**, soit une baisse de 1 %.

Au 31/12/2024, il reste 933 compteurs d'âge supérieur à 20 ans dont **832 de plus de 22 ans**.

Envoyé en préfecture le 08/10/2025

Reçu en préfecture le 08/10/2025

Publié le

ID : 087-200080307-20250930-CS_2025_27-DE

2.A. Modalités de tarification de l'eau

Le prix du service comprend :

- Une part fixe ou abonnement, payable d'avance au semestre
- Une part proportionnelle à la consommation d'eau potable, payable à terme échu.

Les volumes consommés sont relevés annuellement (sauf pour les gros consommateurs (> 6 000 m³) qui sont relevés mensuellement).

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les factures intermédiaires sont basées sur une estimation de consommation.

A – Part fixe

Part syndicale : Tarif unique pour tout abonné, pour l'ensemble des branchements d'usagers domestiques, agricoles, industriels et communaux (par logement pour les immeubles). La part fixe syndicale a été augmentée au 01/01/2025, par délibération syndicale n°2024/22 du 26/11/2024, passant de 19 € à 29 €/abonné/an.

Part délégataire : Tarif pour les abonnements particuliers, industriels, administratifs et municipaux, compteurs d'exportations, par compteur et par an. La part fixe délégataire varie suivant le diamètre du compteur.

- ▀ Compteurs de DN 15 à DN 40 mm
- ▀ Compteurs de DN 50 à DN 60 mm
- ▀ Compteurs de DN 80 mm
- ▀ Compteurs de DN 100 mm
- ▀ Compteurs de DN 150 mm

B – Part proportionnelle

Part syndicale :

Les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2025 pour la part syndicale ont été redéfinis avec une progressivité par tranche, par la délibération syndicale n°2024/22 du 26/11/2024. Ces tranches et tarifs ont été repris dans l'avenant 9 :

- la part proportionnelle en €/m³ :

▀ 0 à 70 m ³	0,5500
▀ 71 à 120 m ³	0,6000
▀ 121 à 200 m ³	0,6200
▀ 201 à 6 000 m ³	0,6400
▀ 6 001 à 50 000 m ³	0,6600
▀ > à 50 000 m ³	0,5800

Seule la tranche « > à 50 000 m³ », a augmenté par rapport au 1^{er} janvier 2024 respectivement de + 0,10 €/m³.

Part délégataire :

Les tarifs applicables au titre de la part délégataire, ont été définis dans le contrat d'affermage et sont révisables annuellement au 1^{er} janvier de l'année N par application d'un coefficient d'indexation défini dans le contrat par les indices connus au 1^{er} novembre de l'année N-1. **Le coefficient K a baissé de 4,48 % au 01/01/2025 par rapport au 01/01/2024. Il s'élève à 1,2369 au 01/01/2025.**

Le tarif est unique pour l'ensemble des consommateurs (particuliers, consommations municipales, syndicales et industrielles, vente en gros aux collectivités extérieures).

Redevances Agence de l'Eau :

Au 1^{er} Janvier 2025, la réforme des Agences de l'Eau est entrée en vigueur.

La redevance de lutte contre la pollution est remplacée par 2 nouvelles redevances pour l'eau potable :

- ▀ La **redevance consommation** (elle s'applique à l'ensemble des usagers exceptés les volumes utilisés pour l'abreuvement du bétail)
- ▀ La **redevance performance des réseaux** (elle s'applique aux collectivités qui la refacturent aux usagers).

La **redevance pour prélèvement sur la ressource** est maintenue

La TVA applicable sur le montant HT de la facture du service public d'eau potable, est de 5,5%.

Envoyé en préfecture le 08/10/2025

Reçu en préfecture le 08/10/2025

Publié le

ID : 087-200080307-20250930-CS_2025_27-DE

C – Tarifs au 01/01/2025

La part délégataire a baissé de **4,48 %** entre le 01/01/2024 et le 01/01/2025, à la suite de l’application de la formule d’indexation.

Le syndicat, par délibération n°2023/28 du 28/11/2023 avait décidé la mise en place de la tarification progressive pour protéger la ressource et inciter les usagers à une baisse de leurs consommations. Par délibération n°2024/22 du 26/11/2024, le Syndicat, a décidé d’augmenter au 01/01/2025, la part fixe de 19 à 29 €/abonnement et la dernière tranche tarifaire de 0,48 € à 0,58 €/m3.

Vérification de l’actualisation des tarifs :

Le tarif de base de la part du délégataire est indexé une fois par an au 1^{er} janvier en application de la formule suivante :

$$P_n = P_0 \times K_1$$

Avec :

P_n = le prix révisé

P₀ = le prix de base

K₁ = le coefficient de révision annuel déterminé selon la formule ci-après.

ANNEES		2024	2025	% 2025/2024
1° Parties fixes :				
Syndicat		19,00 €	29,00 €	52,63%
SE3R	DN 15 à 40 mm	27,58 €	26,35 €	-4,48%
	DN 50 à 60	335,77 €	320,73 €	-4,48%
	DN 80 mm	492,45 €	470,39 €	-4,48%
	DN 100 mm	1 100,67 €	1 051,37 €	-4,48%
	DN 150 mm	1 294,90 €	1 236,90 €	-4,48%
2° Consommation proportionnelle:				
SE3R	1m3 à l'infini	1,0553 €	1,0081 €	-4,48%
Syndicat	0 à 70 m3	0,5500 €	0,5500 €	0,00%
	71 à 120 m3	0,6000 €	0,6000 €	0,00%
	121 à 200 m3	0,6200 €	0,6200 €	0,00%
	201 à 6 000 m3	0,6400 €	0,6400 €	0,00%
	6 001 à 50 000 m3	0,6600 €	0,6600 €	0,00%
	> 50 001 m3	0,4800 €	0,5800 €	20,83%
3° Redevances :				
Contre-Valeur Pollution (2024) / Consommation eau potable (2025)				
Agence de l'eau Loire-Bretagne	1m3 à l'infini	0,2300 €	0,3300 €	43,48%
Agence de l'eau Adour-Garonne	1m3 à l'infini	0,3300 €	0,3200 €	-3,03%
Performance des réseaux				
Agence de l'eau Loire-Bretagne	1m3 à l'infini		0,0200 €	
Agence de l'eau Adour-Garonne	1m3 à l'infini		0,0700 €	
Prélèvement				
Agence de l'eau Loire-Bretagne	1m3 à l'infini	0,0510 €	0,0450 €	-11,76%
Agence de l'eau Adour-Garonne	1m3 à l'infini	0,0510 €	0,0450 €	-11,76%
T. V. A. : 5,50 % sur tous les produits				

La formule d’actualisation de la part délégataire, définie dans le contrat prend en compte différents indices ainsi que des coefficients de pondération relatifs à chaque indice, représentatifs des coûts d’exploitation du service. Il s’agit du coefficient d’indexation K1 :

$$K = 0.15 + \left\{ 0.38 \times \frac{ICHTE}{ICHTE_0} \right\} + \left\{ 0.06 \times \frac{AEG}{AEG_0} \right\} + \left\{ 0.08 \times \frac{35111403}{35111403_0} \right\} + \left\{ 0.24 \times \frac{FSD2}{FSD2_0} \right\} + \left\{ 0.09 \times \frac{TP10a}{TP10a_0} \right\}$$

Avec :

La valeur des indices est celle connue et publiée par l’INSEE ou le Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment, au 1^{er} novembre de l’année n-1, pour les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier de l’année n, avec :

- ICHT-E
- Indice élémentaire de coût horaire du travail, hors effet du CICE, tous salariés, de la production et de la distribution d’eau ; de l’assainissement, de la gestion des déchets et de la dépollution, base 100 en décembre 2008
- AEG
- Prix du m3 acheté en gros au SYTEPOL
- 35111403
- Electricité vendue aux entreprises ayant souscrit un contrat de capacité > 36 kVA
- FSD2
- Indice des frais et services divers « modèle de référence n°2 », base 100 en juillet 2004
- TP10a
- Indice des canalisations, assainissement et adduction d’eau, avec fourniture de tuyaux, base 100 en janvier 2010.

Indice	Valeur de base : connue au 01/11/2016	Valeur actualisée connue : au 01/11/2024	Coefficient de raccordement	Coefficient de pondération	Valeur du coefficient d'indexation	Evolution
Part fixe				0,15	0,15	
ICHTE	112,4	134,2		0,38	0,46913	23,45%
AEG	0,36	0,434		0,06	0,07233	20,56%
010534766	110	209,9	1,13	0,08	0,10865	35,82%
FSD2	122,3	172,2		0,24	0,32595	35,81%
TP10a	105,2	129,6		0,09	0,11079	23,10%
K				1	1,2369	23,69%

		Tarif de base SE3R en €	Tarif actualisé au 01/01/2025 SE3R en €
Parts fixes en €	DN 15 à 40 mm	21,30	26,35
	DN 50 à 60 mm	259,30	320,73
	DN 80 mm	380,30	470,39
	DN 100 mm	850,00	1 051,37
	DN 150 mm	1 000,00	1 236,90
Part proportionnelle en €/m³	m³	0,8150	1,0081

Le coefficient K1, pour l’actualisation des tarifs SE3R au 01/01/2025, s’élève à **1,2369 (soit une augmentation moyenne annuelle depuis 2017 de 2,7 %)**.

Sur la période 2017-2025, on constate que :

- Les indices ayant le plus augmenté, sont l’indice Electricité (+35,8 %) et l’indice FSD2 (+35,8 %).
- Les indices Achat d’eau en gros au SYTEPOL (20,6%) et TP10a (23,1%) ont le moins augmenté.
- Les indices Electricité et FSD2 ont diminué entre le 1/11/2023 et le 1/11/2024 après avoir fortement augmenté les années précédentes.

Au 01/01/2025, le tarif SE3R a baissé de **4,48% par rapport au 01/01/2024** alors que le **taux d’inflation moyenne en 2024 a été de + 2%**.

L’évolution de l’indice électricité est la principale raison de la baisse de 4,48 %.

Tarifs au 1/1/2024 et au 1/1/2025 par agence de l’eau (facture 120 m3 pour un compteur DN 15 mm) :

Facture 120 m3			Agences de l'eau		Loire Bretagne			Adour Garonne		
			ANNEES		2024	2025	%2025/2024	2024	2025	%2025/2024
1° Parties fixes :										
Délégataire					27,58 €	26,35 €	-4,47%	27,58 €	26,35 €	-4,47%
Syndicat					19,00 €	29,00 €	52,63%	19,00 €	29,00 €	52,63%
TOTAUX :					46,58 €	55,35 €	18,82%	46,58 €	55,35 €	18,82%
2° Consommation proportionnelle:										
Part Délégataire					1,0553	1,0081	-4,48%	1,0553	1,0081	-4,48%
Surtaxe syndicale	Tranche 1	0 à 70 m3			0,5500	0,5500	0,00%	0,5500	0,5500	0,00%
	Tranche 2	71 à 120 m3			0,6000	0,6000	0,00%	0,6000	0,6000	0,00%
	Tranche 3	121 à 200 m3			0,6200	0,6200	0,00%	0,6200	0,6200	0,00%
	Tranche 4	201 à 6 000 m3			0,6400	0,6400	0,00%	0,6400	0,6400	0,00%
	Tranche 5	6 001 à 50 000 m3			0,6600	0,6600	0,00%	0,6600	0,6600	0,00%
	Tranche 6	> à 50 000 m3			0,4800	0,5800	20,83%	0,4800	0,5800	20,83%
TOTAUX :					1,6261 €	1,5789 €	-2,90%	1,6261 €	1,5789 €	-2,90%
3° Redevances :										
Contre Valeur Pollution					0,2300			0,3300		
Consommation eau potable						0,3300			0,3200	
Contrevaieur pour performance des réseaux						0,0200			0,0700	
Prélèvement					0,0510	0,0450		0,0510	0,0450	
TOTAUX :					0,2810	0,3950	40,57%	0,3810	0,4350	14,17%
4° Taxes : T. V. A. : 5,50 % sur tous les produits					15,15 €	16,07 €	6,09%	15,81 €	16,34 €	3,33%
Montant HT					275,44 €	292,21 €	6,09%	287,44 €	297,01 €	3,33%
Montant toutes taxes et redevances comprises de la facture annuelle pour une consommation de 120 m³, partie fixe comprise					290,58 €	308,29 €	6,09%	303,24 €	313,35 €	3,33%
Prix du mètre cube T. T. R. C.					2,4215 €	2,5691 €	6,09%	2,5270 €	2,6113 €	3,33%

L’augmentation de la facture 120 m3 entre le 1/1/2024 et le 1/1/2025 est respectivement de **6,09 % pour les communes dépendant de l’Agence de l’Eau Loire Bretagne** et de **3,33 % pour les communes dépendant de l’Agence de l’Eau Adour Garonne**.

Ces augmentations de la facture 120 m3 sont supérieures au taux d’inflation 2024 (2%) et sont dues principalement à la refonte des redevances des Agences de l’Eau, applicables au 01/01/2025.

Envoyé en préfecture le 08/10/2025

Reçu en préfecture le 08/10/2025

Publié le

ID : 087-200080307-20250930-CS_2025_27-DE

2.B. Factures 120 m3

2025 Loire Bretagne

Vos Contacts :

Accueil : 800 route de la Chabroulle
87170 ISLE
Du Lundi au Vendredi de 8h à 18h

Téléphone : 05 44 29 04 03
Du Lundi au Vendredi de 8h à 18h

Dépannage 24h/24 : 05 55 04 09 09

SPÉCIMEN
01 Janvier 2025

Référence à rappeler

Courrier : TSA 20060
87170 ISLE CEDEX

DESTINATAIRE
DE LA FACTURE

NOM DU CLIENT

Distribution de l'eau :

SYNDICAT MIXTE VIENNE BRIANCE GORRE - V.B.G.

Ce document est une simulation de facture.

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m3.

Abonnement TTC	58,40 €
Consommation TTC	249,90 €
Total facture TTC	308,30 €

soit 0,0021 €/Litre

308,30 €

36

2024 Loire Bretagne

Vos Contacts :

Accueil : 800 route de la Chabroulle
87170 ISLE
Du Lundi au Vendredi de 8h à 18h

Téléphone : 05 44 29 04 03
Du Lundi au Vendredi de 8h à 18h

Dépannage 24h/24 : 05 55 04 09 09

SPÉCIMEN
01 Janvier 2024

Référence à rappeler

Courrier : TSA 20060
87170 ISLE CEDEX

DESTINATAIRE
DE LA FACTURE

NOM DU CLIENT

Distribution de l'eau :

SYNDICAT MIXTE VIENNE BRIANCE GORRE - V.B.G.

Ce document est une simulation de facture.

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m3.

Abonnement TTC	49,15 €
Consommation TTC	241,46 €
Total facture TTC	290,61 €

soit 0,0020 €/Litre

290,61 €

36

2025 Adour Garonne

Vos Contacts :

Accueil : 800 route de la Chabroulle
87170 ISLE
Du Lundi au Vendredi de 8h à 18h

Téléphone : 05 44 29 04 03
Du Lundi au Vendredi de 8h à 18h

Dépannage 24h/24 : 05 55 04 09 09

SPÉCIMEN
12 Avril 2025

Référence à rappeler

Courrier : TSA 20060
87170 ISLE CEDEX

DESTINATAIRE
DE LA FACTURE

NOM DU CLIENT

Distribution de l'eau :

SYNDICAT MIXTE VIENNE BRIANCE GORRE - V.B.G.

Ce document est une simulation de facture.

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m3.

Abonnement TTC	58,40 €
Consommation TTC	254,96 €
Total facture TTC	313,36 €

soit 0,0021 €/Litre

313,36 €

36

2024 Adour garonne

Votre facture de simulation du 1 janvier 2024

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m³

Production et distribution de l'eau potable	261,49
SYNDICAT MIXTE VIENNE BRIANCE GORRE - V.B.G.	
Organismes publics	41,78
Total facture	303,27
	303,27

détail au verso

BRANCHEMENT	COMPTEUR				Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre				
BOISSE L'AIGUILLE	G15AA034100	015 mm			120	Conso. simulée
TOTAL CONSOMMATION					120	

SPECIMEN	FACTURE N° Simulation		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Distribution de l'eau	250,22 € HT	263,39 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement Redevance de mise à disposition de patrimoine		Année 2025					29,00	5,50
Abonnement Exploitation et maintenance du service		Année 2025					26,35	5,50
Consommation Redevance de mise à disposition de patrimoine		Année 2025	1 à 70	70	0,5500	38,50		5,50
			71 à 120	50	0,6000	30,00		5,50
Consommation Exploitation et maintenance du service		Année 2025		120	1,0081	120,97		5,50
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)		Année 2025		120	0,0450	5,40		5,50

Organismes publics			Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
			m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Consommation part Performance EP - Loire-Bretagne		Année 2025		120	0,0200	2,40		5,50
Consommation part Performance EP - Loire-Bretagne - BOISSE L'AIGUILLE		Année 2025		120	0,3300	39,60		5,50

Total Facture	308,30 € TTC	HT soumis à TVA : 292,22 € TVA sur les débits : 16,08 €						
---------------	--------------	--	--	--	--	--	--	--

ABONNEMENT
Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

CONSOMMATION
Volume en m³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

Conformément à l'article L.441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

ORGANISMES PUBLICS
Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques. La taxe intitulée Voies navigables de France concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.

BRANCHEMENT		COMPTEUR		Consommation m3		Information	
ST YRIEIX LA PERCHE		Numéro	Diamètre				
		J22TA045863E	015 mm			120	Conso. simulée
TOTAL CONSOMMATION						120	

SPECIMEN		FACTURE N° Simulation		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Distribution de l'eau		250,22 € HT	263,99 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement Redevance de mise à disposition de patrimoine		Année 2025						29,00	5,50
Abonnement Exploitation et maintenance du service		Année 2025						26,35	5,50
Consommation Redevance de mise à disposition de patrimoine		Année 2025		1 à 70	70	0,5500	38,50		5,50
				71 à 120	50	0,6000	30,00		5,50
Consommation Exploitation et maintenance du service		Année 2025			120	1,0081	120,97		5,50
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)		Année 2025			120	0,0450	5,40		5,50

Organismes publics				Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
		46,80 € HT	49,37 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Consommation part Performance EP - Adour-Garonne		Année 2025			120	0,0700	8,40		5,50
Consommation part Performance EP - Adour-Garonne		Année 2025			120	0,3200	38,40		5,50
Consommation part Consommation EP - Adour-Garonne		Année 2025							
Consommation part Consommation EP - Adour-Garonne		Année 2025							

Total Facture		313,36 € TTC		HT soumis à TVA : 297,02 € TVA sur les débits : 16,34 €					
---------------	--	--------------	--	--	--	--	--	--	--

ABONNEMENT
Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

CONSOMMATION
Volume en m³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

Conformément à l'article L.441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

ORGANISMES PUBLICS
Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques. La taxe intitulée Voies navigables de France concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.

FACTURE SPECIMEN							
Adresse dénommée	Consommation	Compteur	Diamètre	Ancien relevé	Nouveau relevé	Information	
***** ST YRIEIX LA PERCHE	120 m³	034551	015 mm			Conso. simulée	
Votre facture en détail							
► Production et distribution de l'eau potable							
Abonnement					247,84		261,49
Exploitation et maintenance du service	Année 2024				27,58	5,50	
Redevance de mise à disposition de patrimoine public	Année 2024				19,00	5,50	
Consommation					201,26		212,34
Exploitation et maintenance du service	Année 2024		120	1,0553	126,64	5,50	
Redevance de mise à disposition de patrimoine public	Année 2024		1 à 70	70	0,5500	38,50	5,50
			71 à 120	50	0,6000	30,00	5,50
Préservation des ressources en eau	Année 2024		120	0,0510	6,12	5,50	
						39,60	41,78
► Organismes publics							
Consommation					39,60		41,78
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	Année 2024		120	0,3300	39,60	5,50	
						Total facture TTC : 303,27 €	
Le prix moyen de votre consommation (hors abonnement) est de : 2,12 €/ m³ soit 0,00212 €/ litre				HT exonérée de TVA : 0,00 €		TVA 5,50 % : 15,83 €	
				HT soumis à TVA : 287,44 €		TVA sur les débits : 15,83 €	

Envoyé en préfecture le 08/10/2025

Reçu en préfecture le 08/10/2025

Publié le

ID : 087-200080307-20250930-CS_2025_27-DE

2.C. Prix en €/m³ par commune

Envoyé en préfecture le 08/10/2025

Reçu en préfecture le 08/10/2025

Publié le

ID : 087-200080307-20250930-CS_2025_27-DE

Loire Bretagne

2,5691€ TTRC le m³ en 2025
2,4215€ TTRC le m³ en 2024
2,2811€ TTRC le m³ en 2023
2,1621€ TTRC le m³ en 2022
2,0992€ TTRC le m³ en 2021
2,0837€ TTRC le m³ en 2020
2,0606€ TTRC le m³ en 2019
2,0342€ TTRC le m³ en 2018

Adour Garonne

2,6113€ TTRC le m³ en 2025
2,5270€ TTRC le m³ en 2024
2,3866€ TTRC le m³ en 2023
2,2676€ TTRC le m³ en 2022
2,2047€ TTRC le m³ en 2021
2,1902€ TTRC le m³ en 2020
2,1661€ TTRC le m³ en 2019
2,1291€ TTRC le m³ en 2018



2.D. Recettes des années N et N-1 et variations en % pour la collectivité et le délégataire

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des recettes entre 2023 et 2024 pour :

- Les recettes du syndicat (abonnements et volumes facturés),
- La recettes du délégataire SE3R, décomposées entre les recettes d'exploitation et les autres recettes.

Le tableau est tiré du Compte d'Affermage 2024 et du Compte Annuel de Résultat d'Exploitation (CARE) 2024, produits par le délégataire SE3R.

Les recettes prennent en compte la période de relève des compteurs pour chaque exercice (369 jours en 2023 et 351 jours en 2024).

La surtaxe et les redevances sont perçues et reversées respectivement au Syndicat et aux Agences de l'Eau, par le délégataire.

L'application de l'avenant N°9 au 1^{er} janvier 2024, modifie la présentation des comptes en 2024 par rapport à 2023, puisque la surtaxe est remplacée par la redevance forfaitaire à partir de 2024.

Entre 2023 et 2024, on observe **une hausse de 1,35 % des recettes syndicales** et une **baisse de 0,29 % des recettes totales de l'exploitant**.

On note parmi les recettes de l'exploitant, la forte augmentation des abonnements (+8,54 %), soit +122 k€, mais aussi la baisse des recettes liées aux volumes vendus (due à la durée de 351 jours entre les relèves de compteurs) ainsi que la baisse des travaux exclusifs (-17,4 %)).

On note entre 2023 et 2024, une hausse des créances irrécouvrables mais aussi une baisse des impayés.

Recettes (en € Hors Taxes)	2022	2023	2024	Variation
Recettes exploitant vente d'eau	5 549 438 €	6 169 255 €	6 231 622 €	1,01%
dont abonnements	1 271 962 €	1 428 024 €	1 549 935 €	8,54%
dont consommations	4 362 099 €	4 765 636 €	4 746 070 €	-0,41%
dont créances irrécouvrables	-84 623 €	-24 405 €	-64 383 €	-163,81%
Autres recettes	978 555 €	843 445 €	760 707 €	-9,81%
Aide Pass' Eau	-5 980 €	-5 340 €	-5 240 €	1,87%
Produits et accessoires	263 193 €	270 328 €	288 080 €	6,57%
Travaux exclusifs	721 342 €	578 457 €	477 867 €	-17,39%
Total recettes exploitant	6 527 993 €	7 012 700 €	6 992 329 €	-0,29%
Recettes du Syndicat				
dont abonnements	976 384 €	1 064 984 €	1 069 846 €	0,46%
dont consommations	2 510 399 €	2 573 684 €	2 545 675 €	-1,09%
dont créances irrécouvrables	-47 656 €	-14 003 €	-39 058 €	-178,93%
dont créances impayées	-209 041 €	-254 855 €	-204 165 €	19,89%
dont reprise impayés antérieurs	201 770 €	209 041 €	254 855 €	21,92%
Total des recettes du Syndicat	3 431 856 €	3 578 851 €	3 627 153 €	1,35%
Total recettes de l'exploitant et du Syndicat	9 959 849 €	10 591 551 €	10 619 482 €	0,26%

3 Indicateurs de performance

Envoyé en préfecture le 08/10/2025

Reçu en préfecture le 08/10/2025

Publié le

ID : 087-200080307-20250930-CS_2025_27-DE

3.A. Qualité de l'eau P101.1 et 102.1

A – Eau Brute

NATURE DE L'ANALYSE	Nombre d'échantillons analysés (ARS)
Physico-chimique	69
Bactériologique	35
Nombre total d'échantillons	69

B – Eau mise en distribution

NATURE DE L'ANALYSE	Nbre échantillons analysés (ARS)	Nbre échantillons conformes (ARS)	% conformité (ARS)
Physico-chimique	78	77	98,72%
Bactériologique	49	48	97,96%
Nombre total d'échantillons	78	77	98,72%

Détail des non conformités - Origine analyses : ARS

Paramètres	Date	Localisation de la non-conformité	Unités	Limite de qualité	Valeur	Commentaire
Entérocoques	17/01/2024	Station Les Crozes JUMILHAC LE GRAND	N/100 ml	0	1	Eau traitée Station du Chalard Les Crozes (robinet sortie)
Glyphosate	25/05/2024	Station neutralisation Les Terres de la Chapelle Blanche - SAINT-VICTURNIEN	µg/l	0,1	0,17	

C- Eau distribuée

NATURE DE L'ANALYSE	Nbre échantillons analysés (ARS)	Nbre échantillons conformes (ARS)	% conformité (ARS)
Physico-chimique	435	429	98,62%
Bactériologique	355	355	100,00%
Nombre total d'échantillons	435	429	98,62%

Le tableau ci-dessous donne la décomposition et l'origine des 6 non-conformités physico-chimiques :

Localisation	CVM	Chlorothalonil	Total général
La Meyze		2	2
Feytiat	1		1
Saint Germain Les Belles	1		1
Ladignac le Long	1		1
Meuzac	1		1
Total	4	2	6

Analyses	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evo 2024/2023
Taux de conformité - Microbiologie (P101.1)	100,00%	99,60%	100,00%	99,40%	100,00%	99,50%	99,30%	99,80%	0,50%
Taux de conformité - Paramètres physico-chimiques (P102.1)	99,70%	98,30%	91,70%	89,50%	88,60%	94,50%	98,00%	98,60%	0,61%

3.B. Indice d'avancement de protection des ressources en eau P 108.3

Indicateur	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evo 2024/2023
Indice d'avancement de protection de la ressource	89,00%	89,00%	89,00%	89,00%	89,00%	89,00%	89,00%	89,00%	0,00%

Indice déterminé selon le barème suivant :

0%	aucune action de protection
20%	études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	avis de l'hydrogéologue rendu
50%	dossier déposé en préfecture
60%	arrêté préfectoral
80%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc)
100%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

3.C. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux P103.2B

Libellé	Code SISPEA	Valeur	Note
PARTIE A : Plan des réseaux			
Existence d'un plan du réseau d'eau potable au 31/12	VP.236	OUI	10
Fréquence de mise à jour au moins annuelle des plans du réseau d'eau potable	VP.237	OUI	5
Total Partie A :			15
PARTIE B : Inventaire des réseaux			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage	VP.238	OUI	
Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux d'eau potable à partir d'une procédure formalisée pour les informations relatives aux tronçons de réseaux.	VP.240	OUI	
Pourcentage de connaissance des informations structurelles	VP.239	98,76	15
Linéaire de réseau eau potable avec diamètre / matériau renseigné au 31/12 (kml)		3 262,150	
Pourcentage de Connaissance de l'âge des canalisations	VP.241	96,09	15
Linéaire de réseau eau potable avec âge renseigné au 31/12 (kml)		3 200,940	
Linéaire de réseau eau potable au 31/12 (kml)		3 303,208	
Total Partie B :			30
PARTIE C			
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes du réseau d'eau potable	VP.242	OUI	10
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	VP.243	OUI	10
Localisation des branchements du réseau d'eau potable	VP.244	OUI	10
Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau	VP.245	OUI	10
Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau	VP.246	OUI	10
Localisation et identification complète des interventions sur le réseau d'eau potable	VP.247	OUI	10
Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	VP.248		10
Existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations en eau potable		OUI	
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations en eau potable		OUI	
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux.	VP.249	OUI	5
Total Partie C :			75
VALEUR DE L'INDICE P 103.2B			120

Cet indicateur évalue sur une échelle de 0 à 120 le niveau de connaissance du réseau des branchements et l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service de l'eau potable

L'indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable est donc maximum à 120 sur 120 pour l'exercice 2024 (identique à 2023).

3.D. Rendement du réseau de distribution P 104.3

+ consommations comptabilisées

+ exportations

+ estimation des consommations sans comptage

+ volume de service

/

volume produit

+ importations

= rendement du réseau de distribution

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Var N/N-1
Rendement en %	82,75%	82,33%	80,07%	81,86%	82,10%	82,20%	83,97%	83,39%	-0,69%

En 2024, on observe une légère détérioration du rendement du réseau, passant de 83,97% à 83,39%. L'objectif contractuel de rendement de 83,29 % inscrit à l'avenant 4 pour 2024, est toutefois respecté.

Le calcul fourni par SE3R pour la commune de Saint Mathieu, donnait un rendement primaire de 79,5 % en 2024, soit conforme à l'objectif contractuel de l'avenant 6 (75,54 % pour 2024).

VOLUMES	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Var N/N-1
Volumes livrés au réseau sur période de relève compteurs abonnés sur 365 jours	5 271 670	5 607 842	5 912 009	5 953 063	5 954 828	6 049 162	5 755 200	5 732 090	-0,40%
dont volumes produits	4 527 297	4 759 168	5 069 965	5 159 106	5 107 159	5 209 036	4 915 776	4 855 645	-1,22%
dont volumes eau potable importés	851 090	970 240	1 002 846	933 965	949 769	947 329	948 350	985 835	3,95%
dont volumes exportés	106 717	121 566	160 802	140 008	102 100	107 203	108 926	109 390	0,43%
Volumes consommés autorisés	4 343 729	4 595 361	4 701 965	4 847 519	4 870 799	4 953 150	4 815 328	4 762 062	-1,11%
dont volumes consommés abonnés	4 290 306	4 534 478	4 635 961	4 778 419	4 764 713	4 831 070	4 729 735	4 674 611	-1,17%
dont volumes sans comptage	7 798	8 211	8 708	8 995	9 502	29 174	9 914	10 451	5,42%
dont volumes de service réseau	45 625	52 672	57 296	60 105	96 584	92 906	75 679	77 000	1,75%
Pertes annuelles d'eau en m³	927 941	1 012 481	1 210 044	1 105 544	1 084 029	1 096 012	939 872	970 028	3,21%

On constate que les pertes d'eau en 2024 (970 028 m³) ont augmenté de 3,21 % par rapport à 2023, soit + 30 156 m³ de pertes en plus.

Envoyé en préfecture le 08/10/2025

Reçu en préfecture le 08/10/2025

Publié le

ID : 087-200080307-20250930-CS_2025_27-DE

3.E. Indice linéaire des volumes non comptés P 105.3

L'ILVNC a augmenté entre 2023 et 2024, du fait de la hausse des pertes d'eau.

$$\begin{aligned}
 & \text{Estimation consommations sans comptage} \\
 & + \text{volume de service} \\
 & + \text{pertes} \\
 & / \\
 & \text{Longueur de réseau hors branchements} \\
 & = \text{Indice linéaire des volumes non comptés}
 \end{aligned}$$

ILVNC en m3/km/jour	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution N/N-1
Indice linéaire de volumes non comptés	1,05	1,04	1,17	1,04	1,05	1,04	0,85	0,87	2,37%

3.F. Indice linéaire de pertes en réseau P 106.3

VOLUMES	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Var N/N-1
Volumes livrés au réseau sur période de relève compteurs abonnés sur 365 jours	5 271 670	5 607 842	5 912 009	5 953 063	5 954 828	6 049 162	5 755 200	5 732 090	-0,40%
dont volumes produits	4 527 297	4 759 168	5 069 965	5 159 106	5 107 159	5 209 036	4 915 776	4 855 645	-1,22%
dont volumes eau potable importés	851 090	970 240	1 002 846	933 965	949 769	947 329	948 350	985 835	3,95%
dont volumes exportés	106 717	121 566	160 802	140 008	102 100	107 203	108 926	109 390	0,43%
Volumes consommés autorisés	4 343 729	4 595 361	4 701 965	4 847 519	4 870 799	4 953 150	4 815 328	4 762 062	-1,11%
dont volumes consommés abonnés	4 290 306	4 534 478	4 635 961	4 778 419	4 764 713	4 831 070	4 729 735	4 674 611	-1,17%
dont volumes sans comptage	7 798	8 211	8 708	8 995	9 502	29 174	9 914	10 451	5,42%
dont volumes de service réseau	45 625	52 672	57 296	60 105	96 584	92 906	75 679	77 000	1,75%
Pertes annuelles d'eau en m³	927 941	1 012 481	1 210 044	1 105 544	1 084 029	1 096 012	939 872	970 028	3,21%
Linéaire de réseau (km)	2 558	2 817	2 981	3 095	3 105	3 222	3 289	3 303	0,43%
Indice linéaire de pertes (ILP) en m³/km/j	0,99	0,98	1,11	0,97	0,96	0,93	0,78	0,80	2,48%

L'ILP a augmenté de 2,48 % (+0,02 m³/km/jour) entre 2023 et 2024. Avec un ratio de 17 abonnés/km, l'ILP de 0,80 m³/km/jour selon la classification nationale, est considéré comme bon selon la classification nationale.

$$= \frac{\text{pertes}}{\text{Longueur de réseau hors branchements}}$$

Indice de perte m3/j/km	BON	ACCEPTABLE	MEDIOCRE	MAUVAIS
Rural < 25 abonnés/km	< 1,5	1,5 à 2,5	2,5 à 4	> 4
Intermédiaire < 50 abonnés/km	< 3	3 à 5	5 à 8	> 8
Urbain > 50 abonnés/Km	< 7	7 à 10	10 à 15	> 15

3.G. Indice linéaire de consommation P110.3

ILC en m³/km/jour	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution N/N-1
Indice Linéaire de Consommation (ILC)	4,77	4,59	4,47	4,42	4,39	4,30	4,10	4,04	-1,50%
Seuil de rendement en %	65,95	65,92	65,89	65,88	65,88	65,86	65,82	65,81	-0,02%

Afin de limiter les pertes d'eau dans les réseaux de distribution, le décret du 27 janvier 2012 a mis en place un seuil de rendement calculé à partir de l'indice linéaire de consommation en deçà duquel la collectivité devra mettre en place un plan d'actions et pourra être pénalisée sur la redevance prélèvement.

Ces dispositions sont applicables au rendement calculé pour l'année 2024.

$$\begin{aligned}
 &+ \text{ consommations comptabilisées} \\
 &+ \text{ exportations} \\
 &+ \text{ estimation des consommations sans comptage} \\
 &+ \text{ volume de service} \\
 &/ \\
 &= 365 \times \text{longueur du réseau hors branchements} \\
 &\quad \textbf{indice linéaire de consommation}
 \end{aligned}$$

Méthode de calcul pour 2024 :

$$\begin{array}{r} 65 \\ + \quad [4,04/5] \\ \hline = \quad 65,81 \end{array}$$

SMAEP VBG – RPQS 2024 / Page 19 sur 28

Le rendement du syndicat en 2024, respecte le décret.

« JORF n°0024 du 28 janvier 2012 page 1641 texte n° 4 (extrait Légifrance.gouv.fr)

Envoyé en préfecture le 08/10/2025
Reçu en préfecture le 08/10/2025
Publié le
ID : 087-200080307-20250930-CS_2025_27-DE

Décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable
NOR: DEVL1132866D

Publics concernés : collectivités territoriales, services de l'Etat, agences de l'eau, offices de l'eau des départements d'outre-mer, gestionnaires des services publics de l'eau et de l'assainissement.
Objet : réalisation d'un descriptif détaillé des réseaux d'eau et d'assainissement et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau dans les réseaux de distribution.
Entrée en vigueur : le descriptif détaillé des réseaux d'eau et d'assainissement doit être établi, en vertu de la loi, avant le 31 décembre 2013.

Notice : la loi invite les collectivités organisatrices des services d'eau et d'assainissement à une gestion patrimoniale des réseaux, en vue notamment de limiter les pertes d'eau dans les réseaux de distribution. A cet effet, elle oblige à établir un descriptif détaillé des réseaux. Le décret en précise le contenu : le descriptif doit inclure, d'une part, le plan des réseaux mentionnant la localisation des dispositifs généraux de mesure, d'autre part, un inventaire des réseaux comprenant la mention des linéaires de canalisations, la catégorie de l'ouvrage, des informations cartographiques ainsi que les informations disponibles sur les matériaux utilisés et les diamètres des canalisations. Ce descriptif doit être régulièrement mis à jour. Lorsque les pertes d'eau dans les réseaux de distribution dépassent les seuils fixés par le présent décret, un plan d'actions et de travaux doit être engagé. A défaut, une majoration de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau est appliquée. »

3.H. Taux moyen de renouvellement des réseaux d’eau potable P 107.2

Renouvellement de réseau	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution N/N-1
Total linéaire renouvelé et réhabilité en km/an	10,30	9,10	15,80	10,50	13,70	23,12	23,68	12,00	-49,32%
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,27%	0,31%	0,33%	0,34%	0,38%	0,45%	0,53%	0,50%	-5,66%

Le taux moyen de renouvellement est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelé au cours des cinq dernières années par la longueur totale du réseau.
Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l’identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

Le calcul a été fait avec les données du Syndicat, aboutissant à un taux moyen de renouvellement en 2024 de 0,50 %, en baisse de 5,7 % par rapport à 2023.

3.I. Indicateurs contractuels

Prestations aux abonnés			
DENOMINATION	Définitions	Valeur 2023	Valeur 2024
IP 1 - Existence d’engagement envers le client - Oui/Non	Existence d’engagements vers le client comportant notamment les points suivants : délais de réponse au courrier (inférieur à 15 jours) / délais de remise en eau d’un branchement existant (inférieur à 2 jours) / délais de réalisation des travaux de branchement ou raccordement (après acceptation et autorisation du projet, inférieur à 15 jours) / respect des rendez-vous dans une plage de 2 heures au plus	Oui	oui
IP 2 - Taux de réponse au courrier dans un délai de 15 jours - %	Nombre de réponses envoyées dans un délai inférieur ou égal à 15 jours calendaires / Nombre de contacts (par écrit et par oral) nécessitant une réponse écrite. / Délais = nombre de jours écoulés, entre la date de réception du courrier chez l’exploitant (ou pour un contact téléphonique, la date de réception de l’appel demandant réponse écrite) et entre la date de dépôt de la réponse à la poste. / Les délais de transmission entre les différents services sont à prendre en compte dans le délai de réponse. / Les week-end et jours fériés sont également à prendre en compte.	85	84
IP 3 - Taux de respect du délai de remise en eau des branchements existants - %	Nombre de remises en eau réalisées dans un délai inférieur au délai contractuel / nombre de de- mandes de remise en eau / La remise en eau ne concerne que les demandes d’abonnés ayant déjà un branchement fonctionnel. Cet indicateur ne concerne pas les délais de mise en place des nouveaux branchements (procédure de devis, autorisation plus longue). / Le délai en jour est à prendre au sens suivant : avant le soir du jour suivant la demande (hors WE).	Non mesuré	Non mesuré
IP 4 - Nombre de mise en service de branchements.	Nombre de travaux de branchement réalisés après autorisation administrative et acceptation du projet / nombre de travaux de branchement réalisés.	3 638	3 230
IP 5 - Nombre de mise en service de branchements dans les délais	Nombre de travaux de branchement réalisés dans un délai inférieur ou égal au délai contractuel après autorisation administrative et acceptation du projet / nombre de travaux de branchements réalisés. / Les week-ends et les jours fériés	3 555	3 159

	sont à prendre en compte dans le délai.		
IP 6 - Taux de respect du délai d'exécution des travaux de branchements neufs. - %	Nbre de travaux de branchement réalisés dans un délai inférieur ou égal au délai contractuel après autorisation administrative et acceptation du projet / nombre de travaux de branchement réalisés. / Les week-ends et les jours fériés sont à prendre en compte dans le délai.	97,72	97,80
Qualité du service			
DENOMINATION	Définitions	Valeur 2023	Valeur 2024
IP 7 - Taux de conformité microbiologique de la qualité de l'eau - %	Nombre d'analyses conformes sur le plan des paramètres microbiologiques sur l' eau distribuée et l' eau traitée (avec distinction d'UDI) / nombre total d'analyses contenant des paramètres microbiologiques sur l' eau distribuée et l' eau traitée (avec distinction d'UDI) / Les analyses prises en compte sont celles faisant partie du programme d'analyse réglementaire défini par le Préfet. / Ce taux est calculé sur la totalité du service.	99,30	99,75
IP 8 - Taux de conformité physico-chimique de la qualité de l' eau - %	Nombre d'analyses conformes sur le plan des paramètres physico-chimiques sur l' eau distribuée et l' eau traitée (avec distinction d'UDI) / nombre total d'analyses contenant des paramètres physico-chimiques sur l' eau distribuée et l' eau traitée (avec distinction d'UDI) / Les analyses prises en compte sont celles faisant partie du programme d'analyse réglementaire défini par le Préfet. / Ce taux est calculé sur la totalité du service.	98,00	98,64
IP 9 - Taux d'interruptions de service non programmées - % ou nb/1000 ab.	Définition 1 – Elaborée (%) / Somme sur les interruptions non programmées (durée en h x nombre d'abonnés touchés) / (365 x 24 x nombre d'abonnés desservis) / Distinguer si possible les types d'interruptions suivantes : - interruption programmée annoncée (jusqu'à ayant donné lieu à information préalable) (spécifier alors la nature de l'information), qui sortent du calcul, - interruptions accidentelles liées à des tiers (casses liées par exemple à des travaux sur la chaussée), - interruptions accidentelles liées au réseau (casses), - interruptions accidentelles liées à la production (manques d'eau). Définition 2 – De base (nb/1000ab.) (Nombre total d'interruptions / nombre d'abonnés) x 1000	7,80	8,49
IP 10 - Durée des périodes de restriction de consommation - j/an	Nombre de jours où l'utilisation a été restreinte (ex. : interdiction d'arrosage, de lavage de voitures, limites horaires...) durant l'année	-	-
IP 11 - Taux de réclamations écrites Nombre / 1000 abonnés - IP 11	Quotient du nombre total de réclamations écrites tous thèmes confondus, par le nombre d'abonnés (au 31/12/N-1) divisé par 1000. Les réclamations écrites peuvent être formulées par lettre, télécopie ou message électronique.	1,36	2,04
IP 11 - Indice de connaissance des installations (réseau et grands ouvrages) et plan de renouvellement - %	Un indice chiffré de 0 à 100% est attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau : 0% : absence de plan du réseau ou documents incomplets / 20% : plan complet du réseau mais informations incomplètes sur les tronçons (diamètre, âge et matériau des canalisations) / 40% : plan du réseau avec informations complètes sur chaque tronçon / 60% : informations descriptives complètes sur le réseau et les grands ouvrages. Localisation des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement) / 80% : informations complètes sur le réseau, comprenant un descriptif complet et la localisation des interventions et existence d'un plan pluriannuel de renouvellement.	80	80
IP 12 - Indice linéaire de pertes m³/j/km	Quotient du volume mis en distribution moins le volume consommé comptabilisé par la longueur de réseau = (volume mis en distribution – volume comptabilisé) / 365 / longueur du réseau (hors branchement) avec volume mis en distribution = volume produit + volume importe – volume exporté	0,78	0,79
IP 13 - Indice linéaire des réparations du réseau réparations/km	C'est le quotient du nombre de réparations effectuées au cours d'une année sur le réseau et ses accessoires (vannes, ventouses, etc...) par la longueur du réseau au 31 décembre de l'année N-1	0,155	0,139
IP 14 - Rendement primaire du réseau - %	Il est défini par : $R_p = V_c / (V_p + V_i - V_e)$ / Où V_c = Volume comptabilisé chez les abonnés, V_p = Volume produit dans le périmètre de délégation, V_i = volume importé de l'extérieur du périmètre de délégation et V_e = volume exporté en dehors du périmètre de délégation. / Les volumes sont exprimés en mètre cube et calculés sur la période correspondant à l'exercice. Les volumes entrant en ligne de compte dans le calcul du rendement et de la formule de pénalité sont mesurés exclusivement par compteurs ou débitmètres.	82,16	81,55
IP 15 - Recherche préventive de fuites - %	Cette information doit être déclinée suivant la technique de recherche adoptée (à indiquer) :	1)Oui	1)Oui
	1) Opération de sectorisation (mesure de débit sur un large secteur) / Réalisation d'une telle opération ? OUI/NON 2) Localisation de fuites par méthode acoustique (corrélation, quantification) dans un cadre préventif (exclut la recherche de fuites dans le cadre d'une intervention d'urgence curative) Linéaire de réseau soumis à recherche de fuites préventive (en km)	2)706 km	2)525 km
IP 16 Nombre de brchts Neufs	Nombre de branchement neufs dans l'année	538	344
IP 17 Nombre de travaux sur branchements existants	Nombre de travaux réalisés sur des branchements existants.	33	21
IP 18 - Nombre de compteurs renouvelés	Nombre de compteurs renouvelés dans l'année	4 342	3 407
Gestion économique			
DENOMINATION	Définitions	Valeur 2023	Valeur 2024
IP 19 - Prix du service au m³ pour 120 m³ - €/m³	Il s'agit du prix HT du service stricto sensu, l'exclusion des taxes et redevances afférentes à ce service, et ramené au mètre cube à partir d'une consommation de référence de 120 m³ / On prendra en compte le tarif en vigueur au 1er janvier / La redevance prélèvement des agences de l' eau est souvent intégrée dans la part des collectivités / Il pourrait être utile de faire figurer à côté du prix HT du service de l' eau le montant des taxes et redevances afférentes à ce service : TVA, VNF, redevance prélèvement avec les réserves signalées	2,014	2,040
IP 20 - Part des taxes et redevances au m³ pour 120 m³ - €/m³	Il s'agit du montant des taxes et redevances (TVA, VNF, redevance prélèvement perçue au profit de l'agence de l' eau) afférentes ce service, et ramené au mètre cube à partir d'une consommation de référence de 120 m³.	0,407	0,529
IP 21 - Recette unitaire - €/m³	Recette de la vente d'eau divisée par le volume vendu / Commentaires : Les recettes comprennent la part collectivité et la part délégataire. Elles n'intègrent ni taxes ni redevances.	2,016	2,167
IP 22 - Montant des impayés au titre de l'année N-1 eau potable	Au 31 décembre de l' année n, montant des impayés relatifs à l' année n-1	223 311 €	190 879 €
IP 23 - Taux d'impayés au 31/12/ année (n) sur les factures de l'année (n-1)	Au 31 décembre de l' année n, stock des impayés relatifs à l' année n-1/ montant des factures d'eau émises relatives à l' année n-1.	2,02	1,61
IP 24 - Montants versés à un fonds de solidarité	Somme annuelle des abandons de créance et des montants versés à un fonds de solidarité	1 904 €	1 450 €
IP 25 - Somme annuelle des abandons de créance et des montants versés à un fonds de solidarité divisée par le volume consommé comptabilisé (%)	Somme annuelle des abandons de créance et des montants versés à un fonds de solidarité divisée par le volume consommé comptabilisé	0,03982	0,03101

Envoyé en préfecture le 08/10/2025
Reçu en préfecture le 08/10/2025
Publié le
ID : 087-200080307-20250930-CS_2025_27-DE

4 Financement des investissements

4.A. Montants financiers des investissements

Le montant réel des travaux du syndicat, s'est élevé à 5 676 218,97 € en 2024 pour 14 545 111 € de propositions au BP 2024. En 2024, 47,76% du montant total des dépenses a été consacré au chantier de rénovation de l'usine de SOLIGNAC, 39,54% pour la réhabilitation des réseaux et les renforcements-extensions et 8,07% a été consacré à la sécurisation par les travaux d'interconnexion du réseau des communes de Saint Genest/Roselle, Glanges et St Germain Les Belles avec le reste du réseau de VBG.

Les actions en 2024 ont porté sur les chantiers suivants :

- Renouvellement du réseau et réhabilitation des équipements
- Extensions du réseau
- Recherche d'amiante dans les enrobés
- Mise à la côte des bouches à clé
- Repérage des réseaux
- Modernisation et rénovation de la station de SOLIGNAC
- Les travaux d'interconnexion des communes de GLANGES et de Saint GERMAIN les BELLES à l'UDI de LANAUD

Les restes à réaliser sont à hauteur de 1 650 553,76 € sur les programmes de travaux entre 2018 et 2024 et de 126 157,75 € sur les frais d'études sur la ressource en eau.

4.B. Etat de la dette au 31/12

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Encours de la dette au 31/12	3 190 076 €	3 063 434 €	2 799 828 €	2 571 217 €	2 320 996 €	6 522 225 €	6 111 107 €
Remboursements au cours de l'exercice	334 885 €	319 727 €	262 456 €	260 513 €	260 360 €	432 547 €	565 182 €
En intérêts	20 448 €	22 617 €	16 820 €	14 711 €	14 658 €	110 374 €	173 639 €
En capital	314 437 €	297 110 €	245 642 €	245 802 €	245 702 €	322 173 €	391 543 €

Au 31 décembre 2024, l'endettement du Syndicat s'élève à 6 111 106,82 €. Il est composé de 10 prêts contractés auprès de plusieurs organismes, représentant chacun en capital emprunté, les pourcentages suivants de l'encours total :

Crédit Agricole : 1,27%

- 1 prêt contracté par le syndicat des Deux Briance en 2006
- 1 prêt contracté par le syndicat des Deux Briance en 2009
- 1 prêt contracté par le syndicat des Deux Briance en 2011

Agence de l'Eau Loire-Bretagne : 20,90 %

- 1 avance financière à taux 0 contractée par VBG en 2014 pour financer les travaux de modernisation et de rénovation de la station de Lanaud de PANAZOL.

La Poste : 69,95 %

- 1 prêt contracté par VBG en 2023 pour financer les travaux de modernisation et de rénovation de la station de SOLIGNAC.

Caisse d'Epargne : 5,44 %

- 1 prêt contracté par VBG en 2016 au titre du rachat du parc compteurs
- 1 prêt contracté par LADIGNAC-LE-LONG en 2008
- 1 prêt contracté par LA PORCHERIE en 2014

Caisse des Dépôts et Consignations : 2,44%

- 1 prêt contracté par LA PORCHERIE en 2017
- 1 prêt contracté par SEREILHAC en 2015

9 contrats de prêt sont des contrats à taux fixes. Les taux d'intérêt varient entre 0,88 % et 5,95 %.

Au 31 décembre 2024, la capacité de désendettement du Syndicat (encours/produits) est d'environ 1,68 année. On considère généralement que le seuil critique de la capacité de remboursement se situe à 11-12 ans.

Au 31 décembre 2023, le Syndicat VBG comptait 56 135 abonnés actifs. Au 31 décembre 2024, le nombre d'abonnés actifs s'élève à 56 381 sur le territoire syndical.

La dette représente 108,39 € par abonné actif au 31/12/2024 (116,19 € au 31/12/2023).

Le remboursement de l'annuité de la dette en 2024 a pesé pour 10,02 € par abonné actif au 31/12/2024.

4.C. Amortissements

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Reste à amortir	48 113 507,40	52 689 454,47	55 134 221,78	56 251 897,96	55 018 159,59	56 765 676,33	58 589 115,29

Détail des amortissements

N° COMPTE	LIBELLES	VALEUR INITIALE	MONTANT ANNUEL	RESTE A AMORTIR
28121	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS NUS	41 730,15	1 519,44	22 903,62
28125	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS TERRAINS BÂTIS	11 611,00	774,08	8 514,84
28128	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS AUTRES TERRAINS	224 497,59	15 205,47	165 597,98
28131	CONSTRUCTIONS BATIMENTS	22 996 151,83	561 865,57	15 291 758,07
28135	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DES BATIMENTS D'EXPLOITATION	438 516,55	7 248,59	218 071,50
28148	MAISON GARDIEN STATION – CONSTRUCTION SUR SOL D'AUTRUI	23 356,72	233,93	0,00
28156	MATERIEL SPECIFIQUE	2 153 682,40	112 861,46	1 038 681,22
28153	RESEAUX D'ADDUCTION D'EAU	70 663 751,52	1 581 791,69	37 097 303,59
28182	MATERIEL DE TRANSPORT	36 434,28	9 108,57	18 217,14
28183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	13 585,08	2 386,55	5 682,51
28184	MOBILIER	60 177,14	5 200,94	41 223,87
28188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	25 085,14	2 987,57	9 441,35
28172	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS AUTRES TERRAINS RECU AU TITRE DE MISE A DISPOSITION	35 176,09	2 345,08	25 795,93
28173	BATIMENTS D'EXPLOITATION RECU AU TITRE DE MISE A DISPOSITION	1 967 395,02	38 829,11	1 689 986,54
28175	RESEAUX RECU AU TITRE DE MISE A DISPOSITION	4 882 801,48	144 674,27	2 848 968,93
2825	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION / RESEAUX	348 935,10	7 126,72	106 968,20
TOTAL		103 922 887,09	2 494 159,04	58 589 115,29

Amortissement des subventions – année 2024

Total à amortir (depuis 1993) : 15 621 960,87 €

Montant annuel : 561 222,87 €

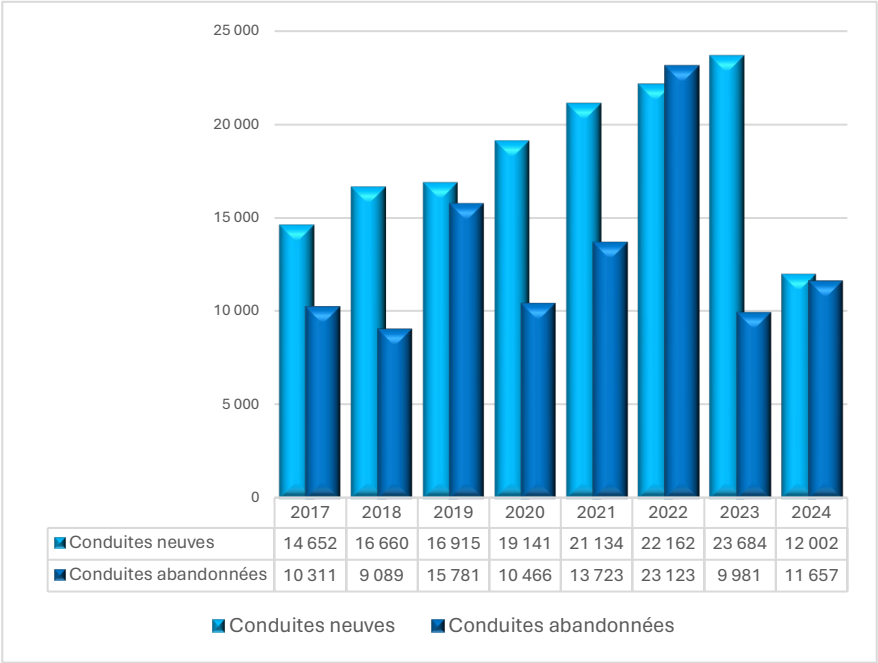
4.D. Travaux engagés au cours de l'exercice

Un linéaire de 12 002 mètres a été posé en 2024.

344 branchements neufs ont été réalisés.

Détail linéaire posé et abandonné

Communes	Linéaire posé (ml)	Linéaire abandonné (ml)
AIXE SUR VIENNE	220	20
BOISSEUIL	1081	1231
BOSMIE L AIGUILLE	200	200
BURGNAC	628	628
BUSSIERE GALLANT	649	649
CHALUS	425	721
CONDAT sur VIENNE	230	230
FEYTIAT	320	325
ISLE	1930	1918
LA MEYZE	482	436
LA PORCHERIE	1023	660
LA ROCHE L'ABEILLE	70	110
MEUZAC	857	857
ORADOUR SUR GLANE	220	0
PANAZOL	532	422
Saint Germain les belles	300	300
Saint Victurnien	910	910
SAINT-MATHIEU	796	630
SEREILHAC	0	135
ST BRICE / VIENNE	464	450
ST YRIEIX LA PERCHE	362	522
VERNEUIL SUR VIENNE	303	303
Total général	12 002	11 657



Envoyé en préfecture le 08/10/2025
Reçu en préfecture le 08/10/2025
Publié le
ID : 087-200080307-20250930-CS_2025_27-DE

Synthèse des interventions réalisées par la délégataire en 2024

Communes	Casses/fuites		Entretien équipements	Linéaire inspecté	Maintenance 2ème niveau		Contrôle réglementaire			
	sur Brcht	sur conduites			Curatif	Préventif	installations électriques	appareils de levage	ouvrant automatique	pression
AIXE SUR VIENNE	16	14	14	10 029 ml	2		4			
BOISSEUIL	3		3	13 500 ml	4		1			
BOSMIE L AIGUILLE	8	4	17	7 203 ml	1		1			
BURGNAC	1	3	8	9 750 ml	2		1			
BUSSIERE GALANT	4	7		8 500 ml	7		2			
CHAILLAC SUR VIENNE	1	1			1		1			
CHALUS	7	3	7	3 500 ml	2		1			
COGNAC LA FORET	3	10	2	21 502 ml	9		2			
CONDAT SUR VIENNE	4	6	7	270 ml						
COUSSAC BONNEVAL	2	2	3	9 000 ml	1					
FEYTIAT	1	11	14	34 609 ml	6		5	2		
FLAVIGNAC	1	2	3	2 600 ml			1			
GLANDON		1	2	5 000 ml						
GLANGES	2	3	3	5 000 ml	6		3	1		
GORRE		1		6 000 ml	4		2			
ISLE	9	17	19	20 500 ml	20		3			1
JOURGNAC	2	4	1	100 ml						
LA CHAPELLE MONTBRANDEIX	1	1		4 520 ml	5		3			
LA MEYZE	4	4	3	9 501 ml	2		3			
LA PORCHERIE	3	5	1	7 900 ml			1			
LA ROCHE L ABEILLE		2	3	100 ml	3		2			
LADIGNAC LE LONG	5	5	4	18 500 ml	12		3			
LAVIGNAC	2	3					1			
LE VIGEN	7	3	5	500 ml	5		1			
LES CARS	2	1	2	7 000 ml	1		1			
MAGNAC BOURG	12	2		7 650 ml	7		3			
MARVAL	1	5	2	15 300 ml	4		2			
MEILHAC		1					1			
MEUZAC	10	8	2	27 500 ml	5		2			
ORADOUR SUR GLANE	11	4	5	24 270 ml	17		2			
PAGEAS	2		3		4		1			
PANAZOL	12	8	15	23 855 ml	42	1	2	2	4	
PENSOL	1	1			3					
PIERRE BUFFIERE	7		1	15 500 ml			1			
RILHAC LASTOURS	1	3	3	14 750 ml	13		2	1		
ROYERES	7	4	4	400 ml	1		1			
SAINT AUVENT		2		5 000 ml	3					
SAINT BRICE SUR VIENNE	10	5	2	6 030 ml						
SAINT CYR	1	2		50 ml	1		1			
SAINT GENEST SUR ROSELLE			3				1			
SAINT GERMAIN LES BELLES	7	8	4	24 500 ml	8		3			
SAINT HILAIRE BONNEVAL		9	8	11 290 ml	1		1			
SAINT JEAN LIGOURE	3	2		3 500 ml						
SAINT JUSAIN LE MARTEL	4	3	3	2 200 ml	2		2			
SAINT LAURENT SUR GORRE	5	8	3	9 800 ml	4		3			
SAINT MARTIN DE JUSSAC	3			8 750 ml						
SAINT MARTIN LE VIEUX		1	5				1			
SAINT MATHIEU	1	6	5	19 550 ml	8	2				
SAINT PRIESAINT LIGOURE		1		1 200 ml						
SAINT PRIESAINT SOUS AIXE	2	4	1	9 208 ml	2		3			
SAINT VICTURNIEN	3	10	2	21 400 ml	10		4			
SAINT VITTE SUR BRIANCE	2	1	1				2			
SAINT YRIEIX LA PERCHE	9	10	10	18 150 ml	14		4			
SAINT YRIEIX SOUS AIXE	1		1	3 400 ml						
SAINTE MARIE DE VAUX		2		250 ml						
SEREILHAC	7	3	1	10 750 ml	5		6			
SOLIGNAC	1	4	3	9 100 ml	31		4	2		
VERNEUIL SUR VIENNE	6	11	11	16 650 ml	4		2			
S/T VBG	217	241	219	515 087 ml	282	3	96	8	4	1
S/T communes Hors VBG	1	2	6	10 050 ml	39	0	6	0	0	0
Total	218	243	225	525 137 ml	321	3	102	8	4	1

Envoyé en préfecture le 08/10/2025
Reçu en préfecture le 08/10/2025
Publié le
ID : 087-200080307-20250930-CS_2025_27-DE

Montant des travaux engagés par le délégataire

Au cours de l'exercice 2024, le délégataire SE3R a réalisé pour **253 384 €** de travaux au titre des travaux de renouvellement des équipements électromécaniques (61 opérations) (dont 68 629 € de renouvellement programmé (29 opérations)).

Pour la partie réseau (renouvellement des vannes, ventouses, stabilisateurs de pression), le délégataire a réalisé pour **24 395 €** de travaux en 2024.

Le délégataire a également réalisé **105 779 €** de travaux au titre de la garantie de renouvellement en 2024 (50 opérations).

4.E. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service

Les projets à l'étude et le programme pluriannuel de travaux concernent les créations de nouveaux réseaux de distribution, la réhabilitation d'ouvrages, le renouvellement des canalisations et des matériels électromécaniques et ils sont présentés ci-après :

- Renforcement et sécurisation du réseau
- Finalisation de la protection de la prise d'eau brute du VIGEN
- Installation de la télérelève des compteurs des abonnés
- Modernisation et rénovation de la station de traitement de SOLIGNAC
- Renforcement du stockage en tête de réseau
- Réhabilitation de réservoirs
- Renforcement et extensions du réseau
- Réhabilitation du réseau et ses équipements
- Mise en conformité des périmètres de protection autour des captages
- Etude de connaissance patrimoniale
- Réseaux intelligents
- Travaux divers (clôtures des ouvrages, recherche d'amiante, MOE, repérage réseaux...)

5 Actions de solidarité et de coopération décentralisée de l'eau

5.A. Abandons de créances ou versements à un fonds de solidarité P109.0

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution
Montant des abandons de créances et des versements à un fonds de solidarité	2 539,00 €	1 640,00 €	2 945,00 €	3 287,00 €	1 732,00 €	1 904,00 €	1 450,00 €	-23.84%

5.B. Partenariats FSL, CA, La Poste

Les partenariats en cours sont avec le FSL, La Poste et UFC Que Choisir.
Un partenariat est en cours de création avec le Crédit Agricole.

5.C. Actions de coopération décentralisée de l'Eau

Ch.	Libellés	Mandats ou titres émis en 2024	PROPOSITION BP 2024	Commentaires
6742	Subventions exceptionnelles d'équipement	3 656,00	4 570,00	Action coopération décentralisée Gandé

Envoyé en préfecture le 08/10/2025

Reçu en préfecture le 08/10/2025

Publié le

ID : 087-200080307-20250930-CS_2025_27-DE

6 Indicateurs pour les collectivités disposant d'une CCSPL

6.A. Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées P151.1

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution N/N-1
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (/1000 abonnés)	8,7	11,31	8,36	7,96	8,42	8,06	7,80	8,49	8,85 %

Cet indicateur s'est dégradé entre 2023 et 2024.

6.B. Délai maximal d'ouverture des branchements D151.0 et P152.1

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evol.
Délai maximal d'ouverture des branchements D 151.0	2 jours	2 jours	2 jours	2 jours	2 jours	2 jours	2 jours	2 jours	
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés 152.1	96,50%	96,60%	95,80%	95,70%	97,10%	97,31%	97,72%	97,80%	0,08%

Cet indicateur s'est légèrement amélioré en 2024 par rapport à 2023.

6.C. Taux de réclamation P155.1

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution N/N-1
Taux de réclamations (/1000 abonnés)	1,21	2,1	1,45	1,82	2,05	1,49	1,36	2,04	50 %

Cet indicateur s'est fortement dégradé en 2024 par rapport à 2023.

6.D. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente P154.0

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution N/N-1
Taux d'impayés	0,80%	1,53%	1,41%	1,90%	1,65%	1,81%	2,02%	1,61%	-20,30%
Montant des impayés HT au 31/12/N	77 145 €	140 715 €	137 727 €	183 959 €	168 895 €	191 611 €	223 312	190 879	-14,52%
Montant facturé TTC N-1	9 611 679 €	9 167 967 €	9 735 073 €	10 234 930 €	NR	10 611 410 €	11 065 418	11 817 777	6,80%

La loi Brottes du 15 avril 2013 modifie les modalités de recouvrement des impayés par les services d'eau dans le cas des résidences principales. Quelles que soient les circonstances, les services d'eau ont interdiction de recourir aux coupures d'eau en cas d'impayés et doivent procéder au recouvrement des factures par toutes les autres voies légales offertes par la réglementation.

Le taux d'impayés s'est amélioré en 2024 par rapport à 2023.

Le montant d'impayés en 2024 a baissé de **14,5 %** par rapport à 2023.

Toutefois SE3R doit confirmer ce taux d'impayés et fournir le lien entre le montant d'impayés indiqué dans le RAD 2024 et l'évolution des impayés dans les comptes d'affermage 2017-2024, comme présentée dans le tableau ci-dessous :

Comptes d'affermage	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	evo 2024/2023
créances irrécouvrables SE3R en €	7 418	4 438	4 499	38 277	32 709	84 623	24 405	64 383	163,8%
créances irrécouvrables VBG en €	3 257	1 507	1 687	20 851	18 497	47 657	14 003	39 058	178,9%
impayés VBG N en cours en €	78 867	149 935	163 825	191 039	201 770	209 041	254 855	204 165	-19,9%
régularisation impayés VBG N-1 en €		78 867	156 430	168 034	191 039	201 770	209 041	254 855	21,9%
RAD	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	evo 2024/2023
montant des impayés consolidés en €	77 145	140 715	137 727	183 959	168 895	191 611	223 312	190 879	-14,5%
chiffre d'affaires facturé N-1 en € TTC	9 611 679	9 167 967	9 735 073	10 234 930	10 585 095	10 924 172	11 065 418	11 817 777	6,8%
taux d'impayés sur factures N-1 P154.0	0,80%	1,53%	1,41%	1,80%	1,60%	1,75%	2,02%	1,62%	-20,0%

Envoyé en préfecture le 08/10/2025

Reçu en préfecture le 08/10/2025

Publié le

ID : 087-200080307-20250930-CS_2025_27-DE

Édition avril 2024
CHIFFRES 2023

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières.

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

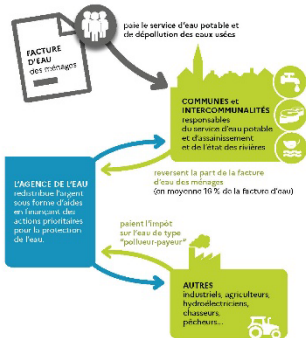
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA.

Au 1^{er} janvier 2022, le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de 4,23 euros TTC/m³ dont 2,16 TTC/m³ pour l'eau potable et 2,11 TTC/m³ pour l'assainissement collectif.

Pour un foyer consommant 120 m³ par an desservi par l'assainissement collectif, cela représente une dépense de 50750 euros par an et une mensualité de 4230 euros en moyenne. (Source SDEPA 2021)



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document 2 joint au RPD - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement
En 2023, l'Agence de l'eau Adour-Garonne a publié son 10^{ème} rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement. Ce rapport est le fruit d'un travail collectif et partagé avec les communes, les intercommunalités, les acteurs économiques, les associations, les citoyens et les médias. Il est le reflet de la transparence et de la confiance que nous avons en notre capacité à relever les défis de la transition écologique et de la préservation de nos ressources. Ce rapport est également un outil de concertation et de dialogue avec les parties prenantes. Il est disponible en français et en anglais. Pour en savoir plus, consultez le site www.eau-grandsudouest.fr.

Édition avril 2024

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement / 1

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2023 ?

En 2023, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 324 millions d'euros dont 262 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2023 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € - source agence de l'eau Adour-Garonne)



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2023 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2023) - source agence de l'eau Adour-Garonne

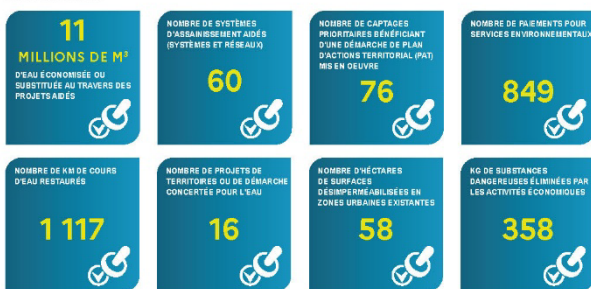


2 / NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2023

En 2023, l'Agence s'est mobilisée pour accompagner au mieux les projets sur le terrain, et ce malgré un contexte économique compliqué pesant sur le coût des investissements. Plus de 220 millions d'euros d'aides ont été attribués sur l'ensemble du bassin. Le fonds vert est venu compléter les aides de l'Agence pour accélérer la transition écologique des territoires. En 2023, il a permis près de 30 M€ d'investissements supplémentaires et 300 opérations financées.

EN 2023...



* MASC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIC : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Plus de 70% des aides attribuées par l'Agence en 2023 ont été consacrées de façon directe ou indirecte à l'adaptation au changement climatique : solutions fondées sur la nature ; gestion et partage de la ressource ; économies d'eau ; gestion durable des eaux de pluie ; étude ; sensibilisation ; communication... Les solutions fondées sur la nature représentent près de 55 millions d'euros d'aides qui ont permis de soutenir : la conversion à l'agriculture biologique, les paiements pour services environnementaux, la renaturation des cours d'eau, la préservation des zones humides ou encore la désimperméabilisation des sols en ville.

PLAN D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

En 2023, le plan d'adaptation au changement climatique du bassin Adour-Garonne (PACC) a fait l'objet d'un complément au PACC en deux volets adoptés par le Comité de Bassin. Ce travail a permis de mettre à jour les connaissances scientifiques et de faire un point d'étape des actions du PACC.

En savoir plus : <https://eau-grandsudouest.fr/medias/publications/complement-pacc-point-etape-perspectives>

LANCLEMENT DE TEMP'O LE MAG DE L'EAU DU GRAND SUD-OUEST

L'eau essentielle est présente partout dans nos quotidiens. Face au changement climatique, il est temps d'agir pour la préserver. Chaque mois, Temp'O décrypte les enjeux de l'eau et vous invite à la rencontre des acteurs qui s'engagent pour son avenir. Temp'O c'est une émission de 26 minutes, des reportages de terrain, un podcast et des articles, tous consacrés à l'exploration d'un enjeu de l'eau sur notre bassin.

En savoir plus : <https://eau-grandsudouest.fr/tempo>



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement / 3

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 15% du territoire national). Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes

ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km. Sur ses 8 millions d'habitants, 30% vivent en habitats éparés. C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelques 6 000 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28% de la population.

Siège
AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE
30 rue de la République - CS 37001
31078 Toulouse Cedex 4
05 61 36 37 30

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Délégations
ATLANTIQUE-DORDOGNE
BORDEAUX (dépt. 10 x 17 x 33 x 47 x 79 x 80)
4 rue du Professeur André-Laignolle
33049 Bordeaux Cedex
05 56 11 19 99

SAINT-PANTALÉON-DE-LANCHE
94 rue du Grand Prat
15600 Saint-Pantaléon-de-Lanche
05 55 88 02 00

Délégation
ADOUR ET CÔTIERS
PAU (dépt. 64 x 65 x 67)
7 passage de l'Europe - BP 7503
84075 Pau Cedex
05 59 80 77 90

Délégations
GARONNE ET RIVIÈRES D'OCCITANIE
TOULOUSE (dépt. 66 x 11 x 31 x 32 x 34 x 81 x 82)
87 rue Saint Roch - CS 14407
31048 Toulouse Cedex 4
05 61 43 26 90
RODEZ (dépt. 12 x 30 x 46 x 48)
Rue de Brusseles - Bourran - BP 3510
12045 Rodez Cedex 9
05 65 75 56 00



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur www.eau-grandsudouest.fr

1964 1 MISSION COMMUNE 4 GRANDES PRIORITÉS 1600 AGENTS ENGAGÉS 2024

Promettez l'eau pour l'eau, la biodiversité et le littoral

Partager la ressource Restaurer les cours d'eau Agir pour les eaux littorales Garantir le bon état des eaux

pour une expertise au service de l'eau, sur le territoire métropolitain

Eau, une priorité pour tous

2024 marque pour les 6 agences de l'eau 60 années d'engagement pour l'eau.



Rendez-vous du 19 au 21 novembre au Salon des maires et des collectivités locales.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
AGENCES DE L'EAU

Retrouvez toutes les ressources sur le site <https://lesagencesdeleau.fr>

Envoyé en préfecture le 08/10/2025

Reçu en préfecture le 08/10/2025

Publié le

ID : 087-200080307-20250930-CS_2025_27-DE

**SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
VIENNE BRIANCE GORRE**

DELIBERATION – COMITE SYNDICAL N°CS_2025-28

Séance du 30/09/2025

Décision modificative n°1_Remboursement subvention à l'Agence de l'eau LOIRE-BRETAGNE

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents	Présents	Pouvoirs	Votants
120	62	2	64

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 septembre, à 18 heures 30, l'Assemblée Délibérante du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE, dûment convoquée le 17 septembre 2025, s'est réunie en session ordinaire au siège du Syndicat à AIXE SUR VIENNE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET, Président Délégué du Syndicat,

Délégués présents : MME Marie Claude CHAMINADE, MM. Jean DUCHAMBON, Jean-Pierre GRANET, Philippe LACROIX, Didier CHARPENTIER, Guillaume SARRE, Xavier ABBADIE, Pascal AUVERT, Serge CORREIA, Bruno GAUBERT, Antoine DURAND, Gaëtan GOU MILLOUX, Maurice LEBOUTET, Éric PAULHAN, Gilles ROQUES, Jean Yves DESBORDES, Pascal GAYOU, Jean Marc MOUSNIER, Jacques BERNIS, Gaston CHASSAIN, Lucien DUROUSSEAUD, Alexandre GARNIER, Bernard GLANDUS, Didier LEYRIS, Claude CASSAT, Jean-Marie MIGNOT, Karl PERIGAUD, Philippe ROUGERIE, Pascal THEILLET, Manuel VERGER, Jean-Luc LACHAUD, Hubert DOUDET, MME Séverine DUREISSEIX, MM. Frédéric LAPEYRONNIE, Vincent VENDRAMINI, Laurent BOUCHERON, Gérard CHAMINADE, Fernand LAVIGNE, Loïc GAYOT, Éric LOCHARD, Georges BEAUDOU, Jean Marie MASSY, Guy MONTET, Patrick JOUANNETAUD, Moïse BONNET, Michel SARRE, Philippe MALITE, Sébastien FISSOT, Yoann RUFFEL, Marc DITLECADET, Jean Marie MOREAU, Christian LATOUILLE, Bertrand DESBORDES, André SOURY, Jean-Claude LATHIERE, MME Agnès VARACHAUD, MM. Paul HURAU LT, Bruno DESSANE, Jean Claude DUPUY, André DUBOIS, Pierre DELHOUME, Louis GALTIER, membres du Comité Syndical.

Délégués excusés ou absents : MMES Laëtitia CALENDREAU, Chantal TARNAUD, MM. Alain FAVRAUD, Christophe USCAIN, Nicolas ANDRIEUX, MME Marie AUFAURE, MM. Stéphane FAROUT, Jean-Pierre FRUGIER, Daniel LAVALADE, Frédéric MECHIN, Alain BOURION, MMES Nathalie BUISSON, Sylvia COSTE, MM Philippe JANICOT, Alexandre POR THEAULT, Bernard SAUVAGNAC, Guillaume RICHIGNAC, David CUETOR, Christian JULIEN, Serge DESBORDES, Jean-Luc CELERIER, MME Elodie FEIFER, MM. Denis VARENNE, Jacques BLONDY, Thierry CHIBOIS, René PARAUD, Stéphane CHEVAL, Sébastien AUBOUR, Richard CRUVEILHER, Michel BAZIN, Patrice CHAUVEL, MMES Lies SWIDERSKI, Annick BREUIL, Marie Odile MALOCHET, MM Pierre ROUX, Rick JANSEN, Guillaume ANTENOR, MMES Béatrice LOPEZ SUAREZ, Corinne LORNAC, MM. Gérard TRICONE, Sylvain CASSORE, MME Marie LINET, MM. Christian CHIROL, Bernard DEMOULINS, Bertrand JAYAT, Jacques BARRY, Franck LETOUX, Cédric GEORGES, Éric BOULESTEIX, Éric GERVEIX, MMES Elisabeth MARETHEU, Jacqueline LHOMME LEOMENT, MM Marcel BARTOUT, Didier MARCELLAUD, Eddy COIFFE, MM. Thierry DAUCHART, Simon CUI LLERDIER, MME Marie-Agnès DELORT, membres du Comité Syndical.

Pouvoirs : M Jacques BARRY à M. Sébastien FISSOT et M. Marcel BARTOUT à M. Michel SARRE.

Secrétaire de séance : M. Marc DITLECADET.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Vu le budget primitif 2025 adopté par délibération n° 2025/12 du 01/04/2025,

Envoyé en préfecture le 08/10/2025

Reçu en préfecture le 08/10/2025

Publié le

ID : 087-200080307-20250930-CS_2025_28-BF

DELIBERATION – COMITE SYNDICAL N°CS_2025-28

Séance du 30/09/2025

Décision modificative n°1_Remboursement subvention à l'Agence de l'eau LOIRE-BRETAGNE

Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président, en charge des finances et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres votants,

Article 1 : approuve la décision modificative n°1 du budget principal pour l'exercice 2025 afin d'ajuster les crédits de la section d'investissement conformément au tableau présenté ci-dessous :

Section d'investissement :

	Compte	Libellés	Crédits ouverts au BP 2025	DM n°1	Crédits ouverts après DM n°1
Dépenses	Chapitre 13 Compte 13111	Subventions d'équipement reçues par l'agence de l'eau	0,00 €	+ 18 075,00 €	18 075,00 €
Dépenses	Chapitre 21 Compte 2188	Autres immobilisations corporelles	52 500,00 €	- 18 075,00 €	34 425,00 €

Article 2 : Autorise Monsieur le Président à mettre en œuvre cette décision modificative n°1.

VOTE

Pour : 64

Contre : -

Abstention : -

Ne prend pas part au vote : -

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président du Syndicat,

Le secrétaire de séance,


SYNDICAT DES EAUX
VIENNE • BRIANCE • GORRE


SYNDICAT DES EAUX
VIENNE • BRIANCE • GORRE

Maurice LEBOUTET.

Marc DITLECADET.

En application de l'ordonnance n°2021-13101 et du décret 2021-1311 du 07 octobre 2021, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa diffusion sur le site internet du Syndicat. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication dématérialisée et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Dépôt électronique de la Préfecture le :

Diffusion sur le site internet du Syndicat le :

08/10/2025

Envoyé en préfecture le 08/10/2025

Reçu en préfecture le 08/10/2025

Publié le

ID : 087-200080307-20250930-CS_2025_28-BF